

PRéRAD

océan INDIEN

L'agriculture de La Réunion : *évolution, chiffres clés et défis*

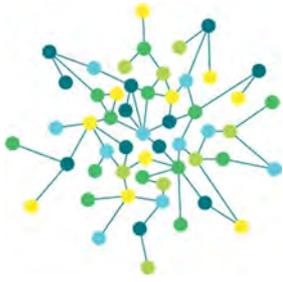
Adèle Darras (Cirad)

Pierre-Marie Bosc (FAO)

Isabelle Mialet-Serra (Cirad)



Cette activité est réalisée dans le cadre du projet Interreg-V PRéRAD-OI cofinancé par l'Union européenne et la Région Réunion, avec le soutien du Conseil départemental de La Réunion.



PRéRAD
océan indien

Préambule

Dans le cadre de la création de l'Observatoire des Agricultures de l'Océan Indien (OA-OI), un travail d'analyses historique, politique et économique des pays concernés est nécessaire. Cette connaissance du contexte actuel et des enjeux à relever nous permettra notamment de développer un outil adapté aux besoins cernés et utile dans l'accompagnement de transformations à opérer.

Ce document de synthèse porte sur La Réunion/France (l'un des six territoires) pour lequel un observatoire territorial des agricultures doit être déployé.

Il s'agit à travers cette synthèse de i) comprendre au fil du temps comment s'est structurée l'agriculture à La Réunion, ii) décrire la diversité des agricultures réunionnaises aujourd'hui, sur la base d'un état de l'art et de iii) dégager les principaux enjeux de développement agricole pour ce territoire français.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	1
MILIEU NATUREL ET POTENTIALITES AGRICOLES	3
1) GEOGRAPHIE	3
2) CLIMAT ET RESSOURCES EN EAU	3
3) TOPOGRAPHIE ET AGRICULTURE	4
4) AIRES PROTEGEES ET FORETS	4
5) TYPOLOGIE DES PRINCIPALES REGIONS AGRICOLES A LA REUNION	5
HISTOIRE AGRAIRE	7
1) DE L'ARRIVEE DES FRANÇAIS A L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE SUR L'ILE	7
2) DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE A LA SECONDE GUERRE MONDIALE	8
3) DE LA DEPARTEMENTALISATION A AUJOURD'HUI	9
LE MONDE AGRICOLE REUNIONNAIS AUJOURD'HUI	13
1) LA REUNION, REGION ULTRAPERIPHERIQUE EUROPEENNE	13
2) LA DIVERSITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES REUNIONNAISES	14
3) LES PRINCIPALES FILIERES REUNIONNAISES ET LEURS ENJEUX	17
PREMIERES ANALYSES	22
1) PRINCIPALES CARACTERISTIQUES	22
2) ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	23
BIBLIOGRAPHIE	26
ANNEXES	27
ANNEXE I : TYPOLOGIES ISSUES DES DIAGNOSTICS AGRAIRES REALISES ENTRE 1996 ET 2017	27
ANNEXE II : LES DIFFERENTES FILIERES AGRICOLES A LA REUNION – CHIFFRES CLES	33
ANNEXE III : UN ECOSYSTEME D'ACTEURS RICHE	41
ANNEXE IV : OBJECTIFS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE DU PRAAD	45
ANNEXE V : ACTIONS PROPOSEE PAR LE PROGRAMME AGRIPEI 2030	46

Milieu naturel et potentialités agricoles

1) Géographie

L'île de la Réunion, située dans l'océan Indien fait partie de l'archipel des Mascareignes également composé des îles de Maurice et de Rodrigues (voir Figure 1 : Situation géographique de la Réunion).

Respectivement à 684 km à l'Ouest et 172 km au Nord-Est, Madagascar et Maurice sont les états voisins les plus proches.

D'une surface de 2512 km², cette île volcanique est née il y a quelque trois millions d'années. Le volcanisme à la Réunion est une caractéristique essentielle qui est à l'origine de ces ensembles contrastés présents sur l'île. En effet, les imposants reliefs sont le fruit d'un point chaud ayant fait surgir deux volcans dont un est toujours en forte activité aujourd'hui.

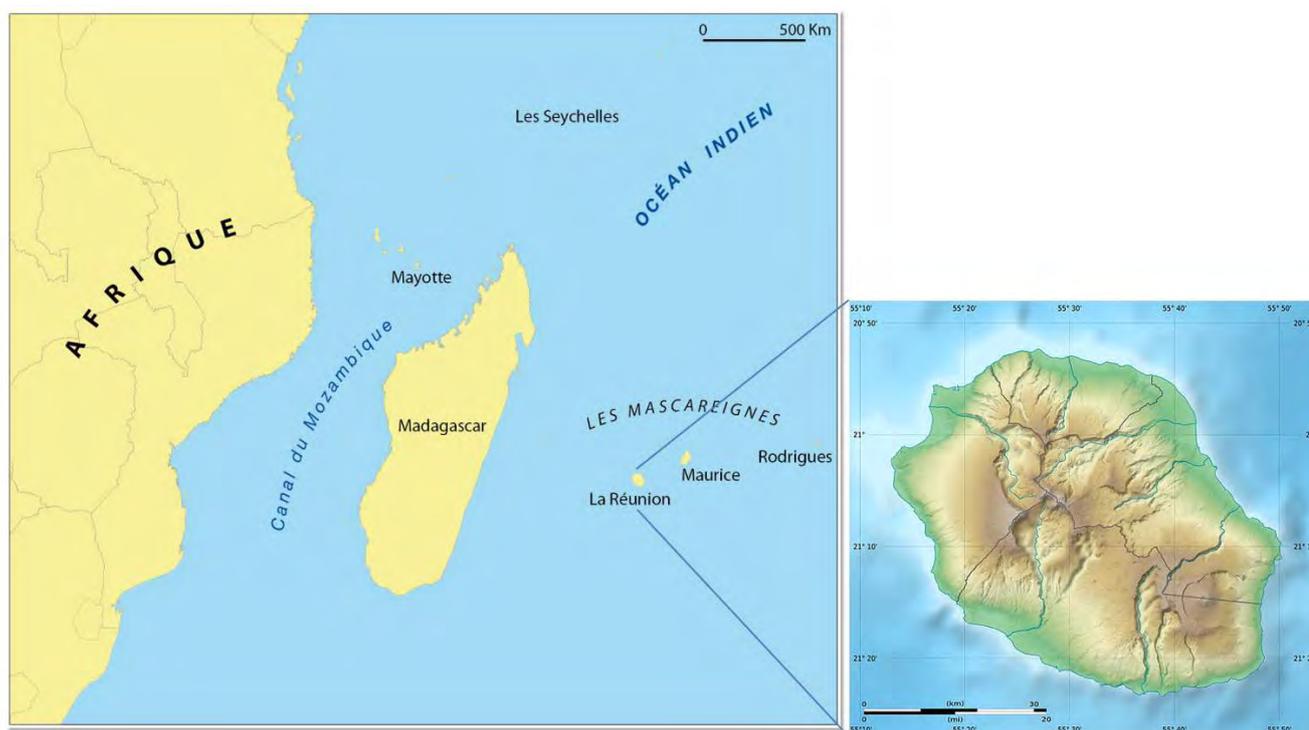


Figure 1 : Situation géographique de la Réunion

9 200 km séparent la France métropolitaine de la Réunion. Cet éloignement géographique impacte directement les échanges commerciaux avec la métropole et le niveau de vie sur l'île. Les habitants et l'économie sont dépendants du transport maritime et aérien.

2) Climat et ressources en eau

Le climat de la Réunion est tropical humide influencé par l'imposant relief de l'île. En effet, on retrouve sur l'île plus de 200 microclimats.

L'île connaît deux saisons relativement bien marquées. De novembre à mars, la saison des pluies se traduit par de fortes précipitations et l'arrivée de cyclones plus ou moins dévastateurs. C'est aussi la période la plus chaude de l'année avec des températures variant généralement entre 21 et 24 °C pour les minima et entre 28 et 31 °C pour les maxima et une humidité ambiante élevée. De mai à novembre, on parle de « saison sèche » au cours de laquelle les températures chutent et les précipitations diminuent.

L'île étant principalement sous l'influence des alizés venant du nord-est, la dissymétrie de la pluviométrie est très forte entre l'Est et l'Ouest en raison des reliefs élevés formés par les deux volcans. L'est de l'île est la région « au vent » alors

que l'ouest est qualifié de région « sous le vent » (Figure 2). Du littoral aux sommets les plus élevés, les précipitations les plus intenses se rencontrent aux altitudes intermédiaires, entre 1000 et 2000 m allant jusqu'à 11000 mm sur une année (*moyenne annuelle des cumuls pluviométriques – Données Météo France*).

Les ressources en eau sont abondantes mais inégalement réparties. De nombreuses installations hydrauliques ont été mises en place afin de pouvoir irriguer de nombreuses zones de l'île favorables à l'agriculture mais déficitaires en eau ; une installation majeure permet le basculement de la ressource en eau abondante présente dans l'est vers l'ouest grâce à de véritables galeries creusées sous les montagnes.

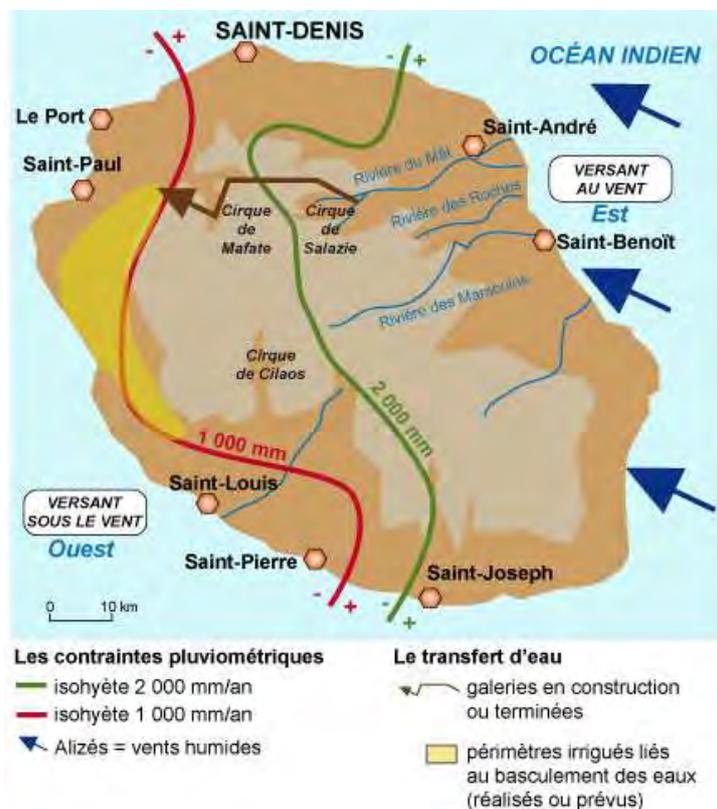


Figure 2 : Enjeux de l'eau à la Réunion, Source : Étude de cas, cours de géographie

3) Topographie et agriculture

La Réunion est une île volcanique dite « jeune » ; elle présente des reliefs marqués liés à son activité récente et en cours. Le plus haut sommet de l'île, le piton des neiges, et plus haut relief de l'océan Indien culmine à 3070 mètre. Les très fortes altitudes sur une petite superficie expliquent que beaucoup de terrains à la Réunion connaissent de fortes pentes. En effet, « environ 21% de sa surface a des pentes inférieures à 10% et 25% des pentes seulement sont inférieures à 15% (Ducreux, 2001) » [1].

Ainsi, « **la totalité du territoire de La Réunion est classé en zone agricole défavorisée au sens de l'article D113 du code Rural. La zone de montagne majoritaire avec 22 800 ha représente 53% de la SAU; le reste est classé en zone de piémont. Ce classement en zone défavorisée se justifie en partie par la pente importante des terres agricoles, installées sur les flancs du volcan. Par ailleurs, la compétition avec l'urbanisation, repousse les terres agricoles vers les zones inappropriées pour l'aménagement urbain, à cause de leur éloignement ou de leur accessibilité. Près de 30% des terres agricoles ont une pente supérieure à 17,5%.** » [2] Enfin, la topographie et la géologie de ce territoire sont à l'origine d'une érosion particulièrement accrue.

4) Aires protégées et forêts

Créé en 2007, le parc national de la Réunion est un parc national français dont le cœur de parc couvre **42% du territoire** au sein duquel perdurent **des activités agricoles réglementées et encadrées**. C'est principalement à sa périphérie que le développement de l'agriculture sans contraintes est possible.

Au cœur du parc, les forêts réunionnaises, dont une grande partie relève de la gestion de l'Office National des Forêts (ONF), sont majoritaires. L'ONF est en charge d'un domaine forestier de 90 000 ha soit 40% de la surface de l'île. La forêt réunionnaise se caractérise par sa grande biodiversité et son taux d'endémisme élevé.

*Aujourd'hui, les espèces exotiques envahissantes et les incendies constituent ses principales menaces. La production sylvicole ne concerne que 3 500 ha et représente une production de 8.000 à 11.000 m³ de grumes/an. Bien que marginale en valeur, elle est cependant essentielle pour alimenter la filière artisanale en bois de construction (Cryptomeria) et en bois d'ébénisterie (Tamarin) et doit être développée d'après le Programme de Développement Rural de La Réunion (programme financé par l'UE et mettant en œuvre une stratégie visant à répondre aux priorités de l'Union). **Cette production locale ne couvre que 2,5% des besoins de l'île** ; la quasi-totalité du bois est donc importé, essentiellement d'Indonésie, d'Afrique du Sud et d'Europe. **Au total, 590 entreprises assurent la transformation du bois importé soit plusieurs centaines d'artisans et quelques PME.** [3]*

5) Typologie des principales régions agricoles à la Réunion

De nombreux travaux de caractérisation des activités agricoles réunionnaises ont été réalisés.

Parmi eux, Saint-Macary et al. en 2003 proposaient une typologie des principales régions agricoles réunionnaises [4]. Celle-ci se base sur « *la pluviométrie moyenne, l'altitude, qui conditionne les températures moyennes, les principales associations de cultures et d'élevages, et la présence de systèmes irrigués* ». Ces quatre informations permettent de définir 13 zones (Figure 3 : Carte des régions agricoles de la Réunion) et de caractériser les principaux systèmes de culture qui y sont pratiqués. A savoir, « *les données sur la répartition des différentes cultures étant, à l'époque de l'étude, disponibles uniquement par commune, les zones définies sont constituées par agrégation de tout ou partie des communes de l'île. Les zones domaniales et forestières d'altitude, du cirque de Mafate et du volcan n'ont pas été prises en compte.* »

Si chacune de ces zones présente des singularités sur le plan agricole, on retrouve cependant dans toutes et jusqu'à 800 mètres d'altitude, la culture de la canne à sucre.

L'agriculture à l'Est de l'île est essentiellement une agriculture pluviale, possible grâce aux importantes précipitations.

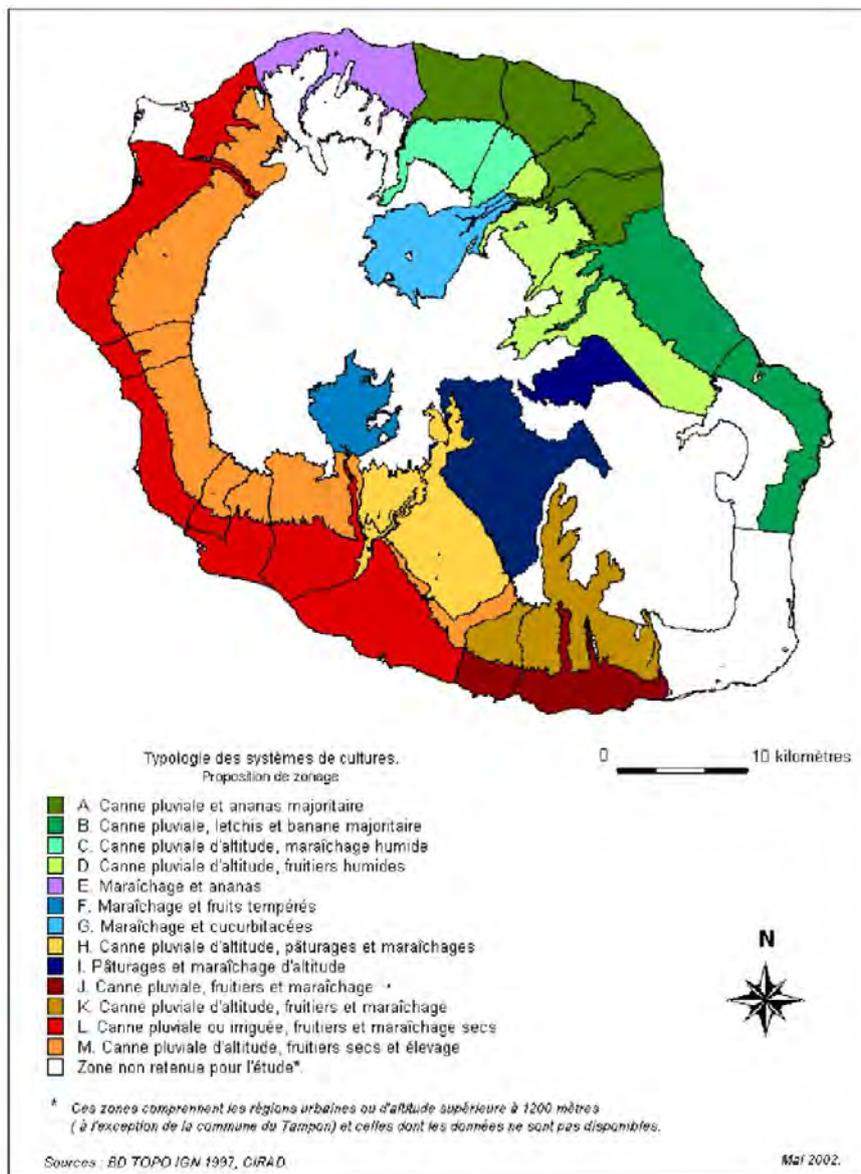


Figure 3 : Carte des régions agricoles de la Réunion

Histoire agraire

1) De l'arrivée des français à l'abolition de l'esclavage sur l'île

Tout comme les îles voisines des Seychelles et de Maurice, l'île de La Réunion se peupla au rythme des colonisations. Au début du XVI^e siècle, La Réunion est repérée par des navigateurs arabes. En 1513, le portugais Pedro de Mascarenhas, découvre l'archipel et lui donne son nom. Les îles Bourbon, Rodrigues et Maurice apparaissent sur les cartes en 1527. En 1642, des concessions sont attribuées pour 10 ans à la compagnie française de Lorient. L'année suivante, le roi de France prend possession des Mascareignes. Puis, c'est en 1664 que Madagascar et les îles voisines sont confiées à la compagnie des Indes. Débute alors, à La Réunion, une réelle économie de plantation grâce à de la main d'œuvre importée, des esclaves aux origines multiples.

En 1704, un recensement de la population illustre cette diversité, il classe les migrants selon leurs origines : « *On y apprend ainsi que sur 311 esclaves, 209 sont "d'importation" : 110 viennent de Madagascar, 45 des Indes (Bengale, Balaçor, Nagaland, Surat, Malabar), 36 sont "cafres", 10 de Guinée, 6 du Mozambique, un est dit "More", et un autre de "Malaque" (Malaca)* » [5]

Au cours de cette période, l'île Bourbon joue le rôle de grenier de la France (*épices, café, coton...*). La production agricole s'organise en concessions. Celles-ci aux mains des blancs sont délimitées par des ravines, allant jusqu'à la mer et remontant jusqu'aux montagnes. Ainsi, chaque concession se compose de différentes strates sur lesquelles une grande diversité d'espèces est cultivée. Les concessions, souvent en longueur, ne font parfois que 15 à 20 mètres de large. Au fur et à mesure, les propriétés vont devenir de plus en plus petites et donc, de moins en moins riches.

Quelques échanges de plantes s'opèrent entre les îles des Mascareignes. Des muscadiers et girofliers sont importés de Maurice sur l'île Bourbon. Le **coton** est introduit en 1677 qualifié alors de « *plus beaux cotons du monde* ». Sa culture est abandonnée fin 1820 [6].

En 1718, le **caféier** est introduit et va connaître un essor important. En 1817, la production atteint 3,5 tonnes. Au XVIII^e siècle, alors qu'elle est la base de l'économie, la production de café est fortement concurrencée par celle des Antilles. *De surcroît, les cyclones de 1806-1807 ont détruit les caféières conduisant à une diminution des deux tiers des exportations de café qui sont passées de 3,5 tonnes en 1801 à 1,3 tonnes en 1815.* On cultive alors également des **céréales** sur l'île. En 1783, la production de blé atteint 4 tonnes. On retrouve également des cultures d'avoine et d'orge dans les hauts. Le **riz** est également produit en quantité importante ; sa qualité jugée meilleure que le riz provenant des Indes. La culture du riz est abandonnée plus tard à cause des sécheresses et par manque de main d'œuvre. D'autres céréales sont également cultivées pour nourrir le bétail. Les populations les plus pauvres se nourrissent de **maïs**. Ce dernier est utilisé comme culture intercalaire entre deux cycles de canne ou bien en association avec la canne.

Introduite en 1840, la **vanille** est également une ressource précieuse. Edmond Albius, un jeune esclave, découvre la fécondation artificielle de la fleur de vanille permettant ainsi de maîtriser la production de cette délicate gousse.

La culture de la **canne** commence réellement au début du XIX^e siècle. Bien que déjà cultivée à l'échelle familiale, la production de canne à sucre s'élève à 21 tonnes en 1815 et passera à 73 000 tonnes en 1860. En 1844, « *la culture de la canne envahit tout, remplace tout ! Pour planter les cannes, on abat les caféiers et girofliers [...] on déboise les collines* ». En 1982, dans son ouvrage 'Note sur l'île de la Réunion', Louis Maillard, questionne la pertinence de la place laissée à la culture de la canne sur l'île : « *L'envahissement de la canne, qui fait maintenant la fortune de la colonie, est-il un bien, est-il un mal ?* » ou bien « *Nous restons convaincu que, tôt ou tard, la culture de la canne disparaîtra* » [6].

Le développement de la **canne à sucre** a progressivement réduit celui des autres productions. Pour répondre à l'exigence en main d'œuvre de cette culture, des vagues d'immigration commencent en 1828 avec une immigration indienne tamoule, puis, les premiers chinois arrivent à partir de 1844. Ces immigrations augmentent suite à l'abolition de l'esclavage le 20 décembre 1848. 60 629 esclaves, hommes, femmes et enfants sont alors affranchis.

Alors qu'on observe une uniformisation des paysages réunionnais par la culture de canne, c'est aussi grâce à celle-ci que l'île connaît une importante diversification culturelle avec l'arrivée de travailleurs aux origines diverses [7].

L'évolution de la population depuis l'origine du peuplement de l'île illustre l'importance des différentes migrations au cours des siècles (Figure 4).

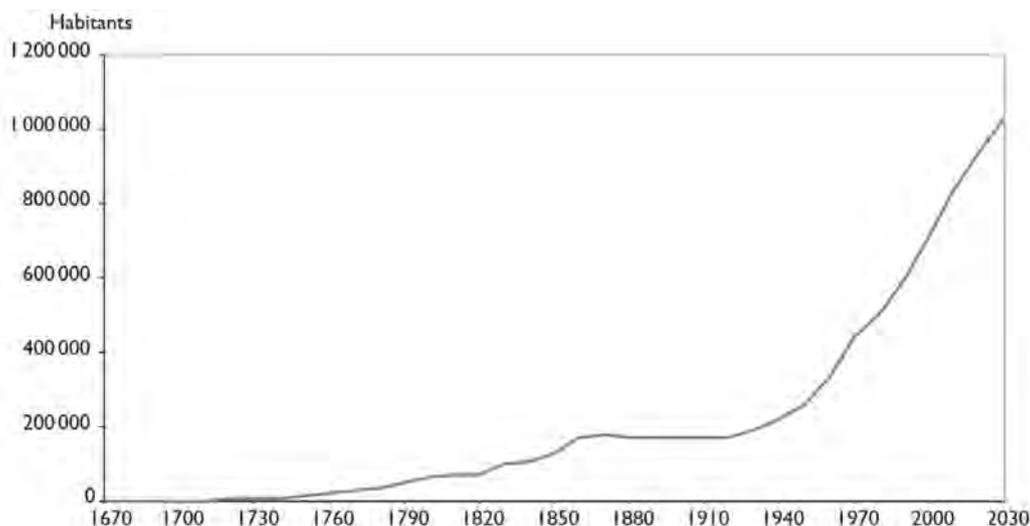


Figure 4 : Evolution de la population depuis l'origine du peuplement. Sources : Insee, LECOMPTE (1975), MARTINEZ (2001), LOPEZ (web). [8]

2) De l'abolition de l'esclavage à la seconde guerre mondiale

Appelés à suppléer le manque de bras sur les plantations, du fait de l'abolition de l'esclavage et de l'extension de l'industrie du sucre, les "étrangers" sont recherchés par les propriétaires durant la seconde moitié du XIXe siècle. L'organisation de nouveaux circuits de migrations va permettre l'arrivée par masses successives d'hommes et de femmes venant de Madagascar, des Comores, de Rodrigues, d'Afrique, d'Inde, de Chine, d'Europe et d'autres régions souvent liées à la colonisation. [5]

En 1860, sur 100 000 hectares en culture, 62 000 sont consacrés à la canne à sucre [9]. **Dès les années 1850**, l'agriculture vivrière de l'île ayant beaucoup diminué, celle-ci ne produit pas suffisamment pour nourrir sa population et une dépendance alimentaire s'instaure.

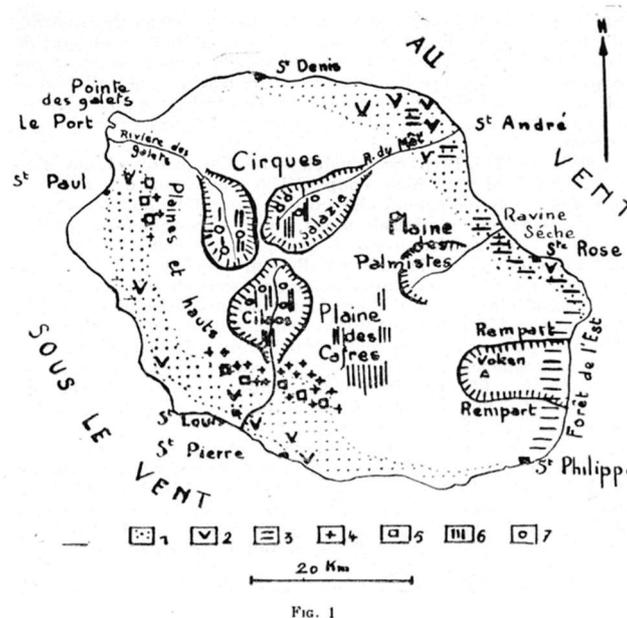
La situation pour les producteurs de sucre se dégrade à la fin du XIXe siècle avec l'arrivée d'une chenille qui attaque les plantations. De plus, des épidémies de choléra puis de paludisme vont conduire à un manque de main d'œuvre. Enfin, en Europe, la betterave à sucre connaît un important essor et concurrence directement les cannières. Pour ces multiples raisons, **la filière canne à sucre connaît une véritable crise**. *La baisse du cours du sucre va induire chez certains producteurs le développement de la culture de la vanille qui passe de 15 tonnes en 1861 à 200 tonnes en 1898 pour retomber à 120 tonnes en 1917.* [9]

La culture des plantes à parfum – vétiver, ylang-ylang, géranium – est la deuxième production choisie par les Réunionnais pour suppléer l'économie liée à la canne à sucre. A titre d'exemple, La Réunion devient rapidement le premier producteur mondial d'essence de géranium : les exportations, qui s'élèvent à une dizaine de tonnes entre 1890 et 1910, montent jusqu'à 80 tonnes en 1917. Bien que La Réunion soit devenue, à cette époque, le plus gros producteur mondial d'huiles essentielles, les nouvelles cultures ne permettent pas de combler le déficit causé par la baisse des cours du sucre et la chute de la production. [9]

Pour faire face aux difficultés que connaît la filière canne, la diversification est ainsi à nouveau recherchée avec la production de vanille (on exporte 199 tonnes en 1902), le développement du manioc pour faire du tapioca (introduit dès 1736 par La Bourdonnais ; avec 4 000 tonnes de farine exportées en 1909), mais aussi le thé, le mûrier, le coton, la paille chou chou, les plantes à parfum. Ces dernières sont variées : ylang-ylang vers La Possession/Saint-Paul, géranium et vétiver dans les hauts, gardénia et patchouli à La Montagne, mais aussi champac, longose (dont on extrayait une cire servant de base aux parfums), etc. Les belles années des plantes à parfums se situent vers 1930.

Entre 1920 et 1940, la production de sucre de canne connaît un rebond. De 40 346 tonnes en 1922, la production passe à 110 702 tonnes en 1940.

La production de canne s'écroule à nouveau au cours de la deuxième guerre mondiale (13 164 tonnes en 1944), les plantes vivrières se substituant alors à la canne pour assurer la survie de la population. La situation à l'aube de la seconde guerre mondiale est marquée par une grande pauvreté. La guerre accentue les difficultés de l'île et les événements cycloniques de 1944 et 1945 ne viennent qu'aggraver la situation. Un blocus par les anglais basés à Maurice empêche l'île d'exporter son sucre et d'importer des vivres causant des difficultés d'approvisionnement. [7]



1. Canne à sucre.
2. Sucrierie.
3. Vanille.
4. Géranium.
5. Tabac.
6. Cultures maraîchères.
7. Vigne.

Figure 5 : Carte de l'occupation du sol à la moitié du XXème siècle [10]

Au milieu du XXème siècle, trois zones se différencient par l'agriculture qu'on y pratique et les caractéristiques de leur peuplement (Figure 5). On retrouve le « **domaine de la canne à sucre** » sur les plaines côtières qui se distingue du « **domaine du tabac et du géranium** » situé dans les Hauts et les Plaines sous le Vent. Et enfin, en altitude, les Cirques sont le « **domaine des cultures maraîchères et des cultures arbustives** » [10].

Concernant le peuplement de l'île, ce sont à nouveau des migrations de population d'origine étrangère qui continuent de peupler l'île et apportent de la main d'œuvre pour le travail agricole : « de 1888 à 1900 sont introduits des engagés agricoles dits Mozambiques (Mozambicains), Somalis (Somaliens), et Yéménites ; puis, entre les deux guerres, des Antandroy (Malgaches) et des Rodriguais. La plupart de ces travailleurs retournent chez eux à la fin de leur contrat ». [5]

« Les Chinois et les Indo-musulmans, dont les descendants demeureront à La Réunion, immigrent de façon plus spontanée dans le cadre d'un double mouvement de diaspora qui les pousse à s'installer sur les pourtours de l'océan Indien à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Cette immigration est cependant moins importante que les précédentes. » [5]

3) De la départementalisation à aujourd'hui

Dans un contexte d'après-guerre favorable, la départementalisation des « vieilles colonies » est votée en 1946. Durant les 15 années qui suivent, les efforts des pouvoirs publics à La Réunion ont porté sur les problèmes sociaux et de santé. Dans les années 60, la loi-programme du 30 juillet 1960 établit un programme économique triennal d'un montant de 290 millions de nouveaux francs pour l'ensemble des Départements d'Outre-Mer (1961-1963).

« À cette date, l'économie de l'île reste encore largement dominée par la culture de la canne à sucre et toutes les infrastructures existantes sont conçues pour servir le secteur primaire, qui emploie deux actifs sur trois. Seulement 8% des logements sont construits en dur, 10% ont l'eau courante (mais pas pour autant potable) et 12% l'électricité. On ne compte que deux lycées sur l'ensemble du territoire. » [8]

En 1958, les grandes propriétés de plus de 100 ha occupaient plus de 60 % de la surface agricole utilisée et représentaient 2% des exploitants. En 2000, elles ne couvraient plus que 13% de la surface pour moins de 0,5% de l'effectif des exploitants (Fusillier et al., 2006). Entre 1966 et 1996, plus de 40% des surfaces agricoles cultivées ont été rétrocédées (Fusillier et al., 2006). [11] De plus, les exploitations agricoles de moins de 5 ha cultivant de la canne représentent plus de 70% des EA tandis que les exploitations un peu plus grande de 5 à 25 ha sont très peu nombreuses. [12]

Dix ans après la départementalisation, 5% des exploitations de l'île concentrent encore 70% de la surface agricole. [13] L'île va connaître alors une **réforme foncière**, permettant à d'anciens métayers et ouvriers agricoles d'accéder au statut de chefs d'exploitation en faire-valoir direct [14].

A partir de 1966, la SAFER est en charge d'appliquer la politique foncière et de transformer les structures agricoles héritées de la période coloniale en exploitations agricoles familiales. La SAFER achète alors des grands domaines qui font l'objet de travaux d'amélioration foncière tels que l'épierrage et la création de chemins. [13].

Ces terres acquises sont morcelées en unités de 5 ha de production de canne ou de 20 / 30 ha d'élevage pastoral, permettant de dégager alors un revenu de 1,5 SMIC.

Cette transformation s'est déroulée sur une trentaine d'années constituant ainsi une véritable réforme foncière au cours de laquelle près de la moitié des terres agricoles a été restructurée permettant à plus de 3 000 agriculteurs d'accéder au statut de chef d'exploitation. **Le schéma proposé vise à promouvoir une exploitation de type familial à temps plein.** [13]

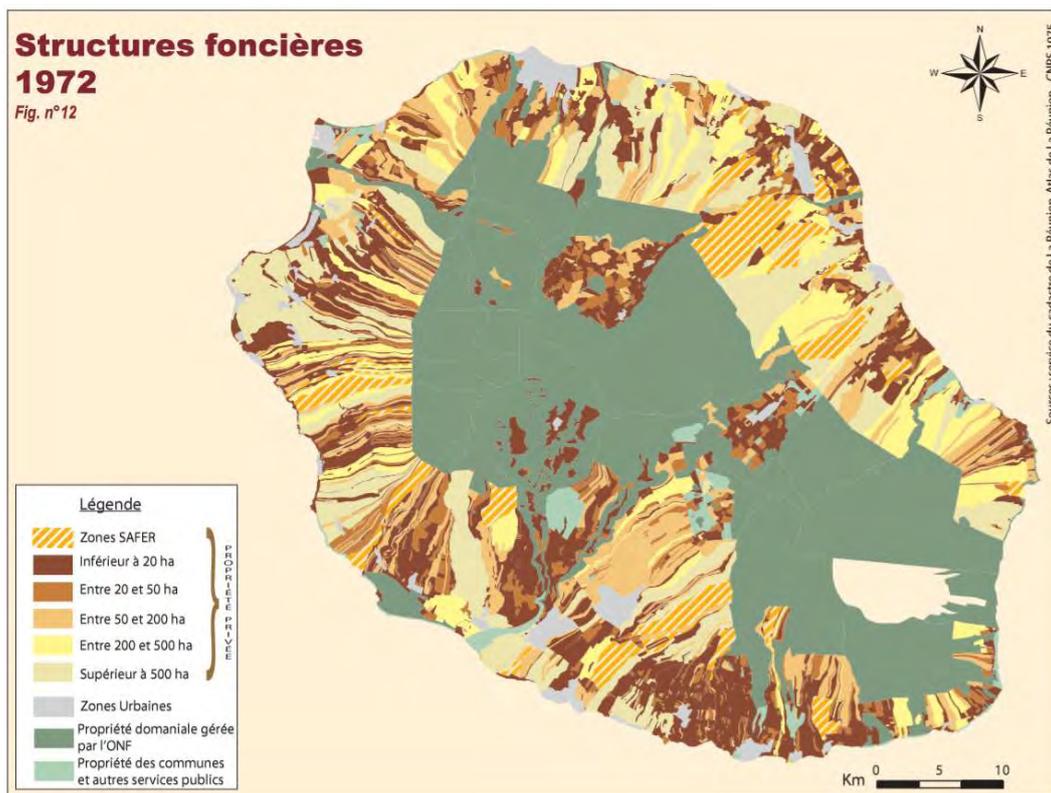


Figure 6 : Structure foncière en 1972

Au total, 24 000 hectares seront ainsi réattribués de 1966 à 1996 soit plus de 40% de la surface agricole de l'île de l'époque. Les exploitations de plus de 100 ha ne forment plus que 13% de la SAU en 2000 et la nouvelle génération représente 60% de l'effectif total des exploitants cultivant plus de 2 hectares. La réforme foncière

a aussi permis d'accroître la productivité et la production d'au moins 15%, prouvant ainsi la forte efficacité de la « petite agriculture ». [13]

Cependant, il existe des limites à cette réforme. En effet, les terres ayant été redistribuées sont des terres agricoles de « médiocre qualité » et la mécanisation y est difficile. Par ailleurs, la culture de la canne y est souvent imposée et celle-ci s'avère faiblement rémunératrice sur les petits lots distribués. Enfin, le secteur agricole est peu attractif en comparaison avec le secteur tertiaire qui se développe, les revenus y sont peu attractifs. [12]

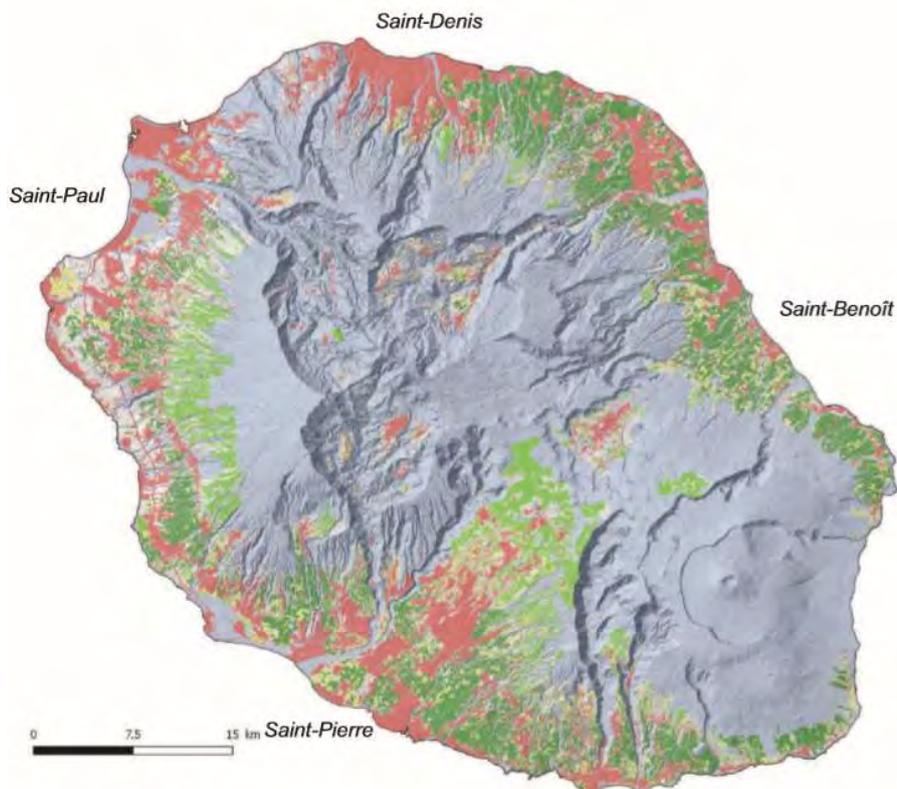
S'en suivent différents plans et réformes comme par exemple en 1975, le **plan d'aménagement des Hauts** qui a pour objectifs de :

- i) Sortir les Hauts de la pauvreté par la mise en valeur de leur potentiel économique,
- ii) Rééquilibrer autant que faire se peut les échanges en réduisant la dépendance alimentaire de l'île (import/substitution),
- iii) Préserver la stabilité sociale et politique de l'île, le maintien de l'équilibre démographique Hauts/Bas (prévention de l'exode rural) étant considéré comme d'une importance cruciale.

En 1975, **l'organisation des filières et de l'interprofession de l'élevage s'opère selon un modèle coopératif et interprofessionnel réunionnais unique en France**. En effet, elle associe l'intégralité des acteurs concernés à savoir producteurs, provendiers, transformateurs, importateurs et distributeurs, collectivités et pouvoirs publics. **Il représente plus de 90% des productions locales** en porc, bœuf et lait, regroupées au sein de **l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail (ARIB), de la Viande et du lait (ARIBEV), des volailles et lapins regroupés au sein de l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille et du lapin (ARIV)**.

Entre 1974 et 1982, un Plan de Modernisation de l'Economie Sucrière (PMES) définit trois objectifs prioritaires : l'aménagement foncier, la mécanisation des opérations culturales, ainsi que la modernisation de l'outil industriel pour la transformation de la canne.

Sur cette période, l'agriculture connaît une diversification des productions bien que la canne reste le socle majeur de ce secteur. Ainsi, l'élevage s'installe sur les anciennes terres où l'on cultivait le géranium et les acacias ainsi que sur les prairies de la plaine des cafres du Tampon et de Notre Dame de la Paix. Les productions de fruits et légumes se multiplient dans l'Ouest et dans le Sud de l'île où le climat est le plus favorable. Les filières traditionnelles de vanille, géranium ou encore vétiver régressent face à des conditions climatiques difficiles et une forte concurrence internationale.



Légende

Surfaces agricole 2018

- Canne à sucre : 22 850 ha
- Elevage : 12 750 ha (dont 500 ha chez particuliers non exploitants)
- Fruits, légumes, autres : 12 500 ha (dont 5 500 ha chez particuliers non exploitants)

Zones non mobilisables

- En raison du contexte naturel : 179 050 ha
- Du fait de l'urbanisation : 24 850 ha

Figure 7 : Répartition géographique des différentes cultures en fonction de leur nature

Sources : Statistique Agricole Annuelle – DAAF (2018)

L'économie de La Réunion est aujourd'hui moderne. Le secteur tertiaire (Fig. 8) constitue aujourd'hui la principale source de création de richesses bien que ce développement économique est soumis à de nombreuses contraintes en partie due à l'insularité; les obstacles au développement industriel de l'île restent importants, eu égard au coût élevé des importations de matières premières et d'équipement. Le marché avec les pays voisins reste encore limité ; la main-d'œuvre qualifiée manque encore, le coût du travail et des charges sociales est élevé.

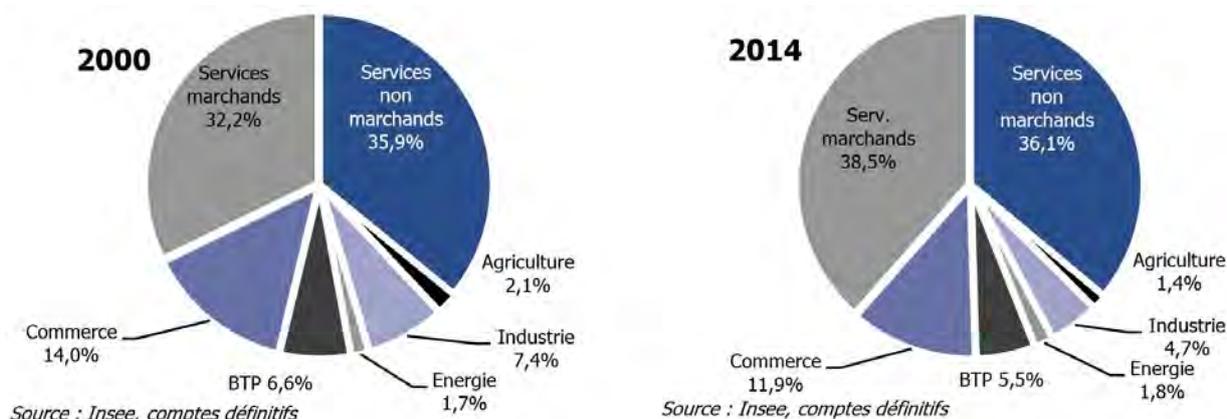


Figure 8 : Part des secteurs dans la Valeur Ajoutée totale [15]

Le monde agricole réunionnais aujourd'hui

La figure suivante (fig. 9) synthétise les chiffres clés sur l'agriculture et l'alimentation à la Réunion.

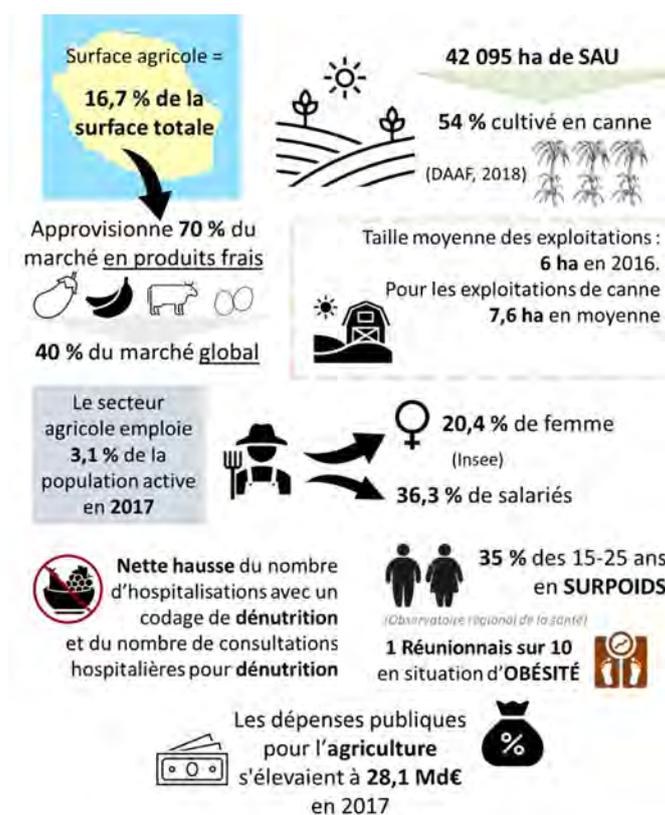


Figure 9 : Chiffres clés de l'agriculture réunionnaise

1) La Réunion, région ultrapériphérique européenne

En tant que département d'outre-mer français, La Réunion, au même titre que Mayotte, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane, fait partie de l'Union Européenne. Ces territoires ainsi que les Açores, Madère (Portugal) et les Canaries (Espagne) possèdent le statut juridique de Régions Ultra-Périphériques ou RUP européennes. Ils sont ainsi éligibles, au même titre que les autres territoires européens, aux aides distribuées dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) sur le 1^{er} pilier qu'est le POSEI (*Programmes d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité*) et le 2^{ème} pilier à travers les fonds structurels européens FEADER. Le POSEI représente des aides spécifiques en lien avec les contraintes liées au contexte insulaire (*risques climatiques, grand éloignement, taille réduite des exploitations*) et structurelles (*absence d'économie d'échelle, dépendance alimentaire et énergétique, coûts de production très élevés*).

Le POSEI se compose i) de mesures en faveur des productions agricoles locales (MFPAL) dont les bénéficiaires directs ou indirects sont essentiellement les exploitants, les éleveurs et les planteurs, ii) d'un régime spécifique d'approvisionnement (RSA) dont le principe consiste en un soutien à l'approvisionnement en certains produits destinés aux productions locales [16]

Au-delà de ces ambitions pour le secteur agricole, une volonté forte de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général est de renforcer l'économie réunionnaise dans son ensemble (cf. le document « *Innovons la Réunion* » [17]), avec trois enjeux identifiés que sont l'ouverture sur le monde, le développement des domaines d'excellence et l'exploration des nouvelles dimensions du territoire.[17]

2) La diversité des exploitations agricoles réunionnaises

Une agriculture réunionnaise majoritairement familiale...

« Si les acteurs divergent sur les fonctions reconnues à l'agriculture, ils se retrouvent pour la plupart sur le modèle agricole actuel. Pour eux, **l'agriculture réunionnaise se caractérise tout d'abord par son caractère familial**, dans le sens où c'est avant tout la main d'œuvre familiale qui est valorisée au sein d'exploitations dont la taille reste modeste. Elle est aussi duale : les exploitations agricoles se répartissent dans deux types d'agriculture différents : une **agriculture familiale professionnelle** et une **agriculture familiale à caractère social**. Il y a par contre divergence sur les forces et les faiblesses de chacun des deux types d'agriculture et sur les stratégies à adopter pour les renforcer, les modifier voire les substituer. » [18]

	Traits dominants de <i>l'agriculture professionnelle</i>	Traits dominants de <i>l'agriculture à caractère sociale</i>
SYSTEME DE PRODUCTION	• Système de production spécialisé : Essentiellement canne à sucre dans les Bas ou élevage dans les Hauts	• Exploitations structurellement défavorisées
	• Bonne disponibilité en facteurs de production (foncier, capital). Selon le système de production, le capital d'exploitation peut même être très important (élevage)	• Localisée principalement dans les Hauts
		• Production faible
		• Capital d'exploitation faible et peu performant
REVENU	• L'exploitant et sa famille vivent du revenu dégagé par l'activité agricole	• Revenu de la famille assuré par des transferts sociaux
TRAVAIL	• Exploitant à plein temps sur son activité agricole	• Activité agricole souvent exercée à temps partiel
	• Les exploitations ont souvent recours à de la main d'œuvre salariée.	• L'exploitant et les actifs familiaux vendent fréquemment leur force de travail auprès d'exploitations professionnelles.
SOCIAL	• Le chef d'exploitation a reçu une formation professionnelle adéquate	• L'exploitation est une réserve des valeurs traditionnelles. Elle a un rôle important en matière d'occupation de l'espace, de conservation des qualités paysagères, de conservation de l'emploi, voire de contrôle des dysfonctionnements sociaux divers (violences, vols, etc.).
	• Producteur bien inséré dans les structures professionnelles agricoles et dans les filières de production au sein desquelles il fait preuve de dynamisme et de volontarisme. Il accepte le jeu compétitif sur le marché intérieur et essaie de positionner ses produits au mieux.	
		• Production agricole destinée à l'alimentation de la famille et aux marchés de proximité

Tableau 1 : Les deux types d'agriculture réunionnaise. Bonnal, P., Piraux, M., Fusillier, J.-L. and Guilluy, D. "Approche de la multifonctionnalité de l'agriculture à la Réunion," 2003 [19]

Des exploitations cannières dominantes en nombre et en surface...

L'île de la Réunion compte en 2018 **6 900 exploitations agricoles** selon une estimation Agreste (*Enquête sur la structure des exploitations en 2013 et en 2016*). Le nombre total d'exploitations a réduit de plus de la moitié entre 1989 et 2018.

Le secteur agricole emploie environ 16 000 personnes dont 65% sont des chefs d'exploitations et des actifs apparentés au chef d'exploitation individuelle, qui fournissent 78% du travail dans un modèle d'**exploitation familiale** qui perdure. [19]. 96% des exploitations agricoles ont un statut individuel. La situation en métropole est très différente puisque en 2016, 36% des exploitations agricoles avaient un statut de société.

La Surface agricole utilisée (SAU) totale s'élève à environ 42 000 ha soit un peu moins de 17% de la surface totale du département (*source : AGRESTE, 2018*), ce ratio étant très inférieur au ratio observé en métropole.

La Surface Agricole utilisée moyenne par exploitation qui a quasiment doublé depuis 1989 est de 6,1 ha par

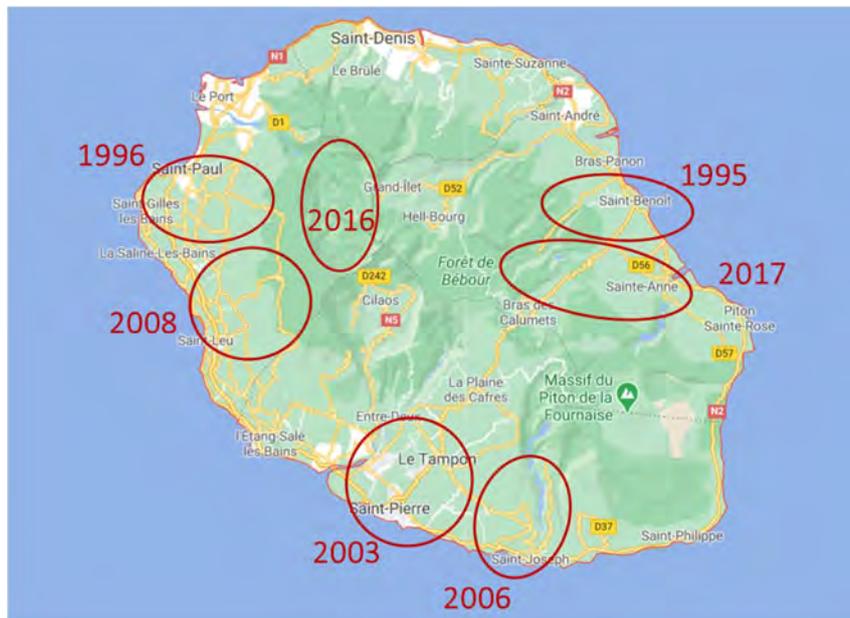


Figure 11 : Zones ayant fait l'objet d'une diagnostic agricole aux dates indiquées

Un diagnostic sur le cirque de Mafate (commune de Saint-Paul et la Possession) a également été réalisé en 2016 pour le compte du Parc de La Réunion.

Malgré que ces diagnostics ne soient pas réalisés au même moment, certaines particularités communes à toute l'île ressortent et d'autres caractérisent chacune des zones. Ces traits communs et ces différences sont donc intéressants à souligner.

A l'échelle de l'île entière :

- **Une diversification des exploitations** quelles qu'elles soient, révélée par le recensement de 2010 qui montre notamment l'augmentation de 16% des exploitations en polyculture élevage et le doublement du nombre des grandes exploitations maraîchères et horticoles ;
- **Faible rentabilité dans le passé de la monoculture de canne des petites exploitations** (*petite surface, faible rendement, mécanisation impossible*) a conduit à la **diversification** de ces exploitations en fonction de l'étendue du foncier détenu ;
- **Agriculture dite « vivrière d'autoconsommation » très développée** ; cette « *activité liée au domicile de l'agriculteur est également pratiquée par tous les chômeurs ou retraités habitant en maison, et par des actifs non agricoles* » d'où **l'importance du vivrier non marchand qui est non quantifié** ;
- « **Diverses productions économes en intrants dégagent des valeurs ajoutées positives et créent de la richesse d'un côté, et une production cannière subventionnée qui n'en crée plus depuis la libéralisation progressive du marché du sucre** » [20] ;
- « **Le salariat qui constitue un complément de revenu indispensable pour les uns permet aux autres de gérer les pics de travail** » (2003) ; les petites exploitations trouvent des compléments de revenu grâce à des activités à l'extérieur de l'exploitation... [21] d'où **l'importance des activités et des revenus non agricoles sur l'équilibre financier du ménage et de l'exploitation.**

Dans l'est de l'île :

- Le développement de l'**agroforesterie** est encouragé par le Parc National notamment **afin de valoriser les friches en bordure du Parc**. Ces modèles de type « agroforestier » sont des modèles de pluriactivité nécessaire. Des revenus complémentaires tels que les revenus sociaux, des retraites ou des revenus professionnels déclarés ou informels que génèrent d'autres activités viennent soutenir ces modèles.
 - o Un des principaux systèmes de production agroforestier connu à la Réunion est celui de la **vanille sous-bois** que l'on retrouve sur des surfaces par exploitation de 0.8 à 1.8 ha. *La culture de la vanille*

nécessite 2000 à 2500 mm de précipitations annuelles au minimum, avec un taux d'hygrométrie de 80 %. Elle progresse sur des arbres tuteurs sous un ombrage de 60 %. La vanille ne nécessite que 2 à 3 jours de travail par semaine, sauf en période de floraison (limitante en main d'œuvre). [20]

- Il existe des **jardins agroforestiers** également sur de petites surfaces, entre 0.5 à 4 ha. *Bien que l'on retrouve la vanille et le palmiste rouge comme cultures principales pour le revenu monétaire [de ces systèmes jardin forestier], le reste des cultures mises en place dépend de différents facteurs : type de sol et préférence d'autoconsommation/dons. On retrouve la banane, le litchi, le manioc (sol plus profond), la papaye, l'ananas, le fruit de la passion, des agrumes (tangor)... L'agrosystème est complexe, multi-strate, et varie beaucoup selon les exploitations. Ce système se rapproche des jardins créoles et comporte de nombreuses variétés anciennes. [20]*

Dans le sud de l'île :

- L'élevage est principalement pratiqué dans le sud de l'île avec une forte demande de nouvelles installations ou d'agrandissement. Cependant, cette extension des élevages est limitée par les quotas de production disponibles et la réglementation sur les effluents. En effet, la **gestion des effluents d'élevage** y est déjà très compliquée et les surfaces d'épandage y sont rares.

Dans l'ouest de l'île :

- Il existe un problème d'**enfrichement** des hauts de l'ouest : *les petits planteurs qui rêvent du changement de statut de leurs terres agricole en terrains constructibles... en effet ils pourraient y construire pour leurs enfants, et la vente à 45€ le m² équivaldrait pour eux à gagner en une seule fois ... le fruit de 200 années de travail ! Cette perspective pousse certains propriétaires à sous exploiter leurs terres, où les laisser en friche, dans une optique de spéculation foncière, et rend les transmissions des terrains difficiles et cause ainsi la perte d'une surface agricole utile non négligeable. [22]*

3) Les principales filières réunionnaises et leurs enjeux

Les chiffres clés pour chacune des filières tels que le nombre d'exploitations agricoles, le nombre d'emploi créé, la part de couverture du marché, les valeurs économiques des différentes productions sont détaillés dans les fiches filières présentées en annexes (voir annexe II).

Les filières végétales

La filière canne à sucre est la plus importante en surface, en nombre d'exploitations agricoles et en chiffre d'affaire ; elle est organisée autour d'un acteur majeur unique, le groupe français Tereos. En deuxième position, ce sont les surfaces fourragères qui sont les plus importantes qui occupent 28% de la SAU.

Ainsi, les 18% restant sont dédiés à la culture de fruits et légumes et de filières traditionnelles plus marginales telles que les Plantes Aromatiques à Parfum et Médicinales (PAPAM) ou le café ou encore la vigne et la lentille dans le cirque de Cilaos.

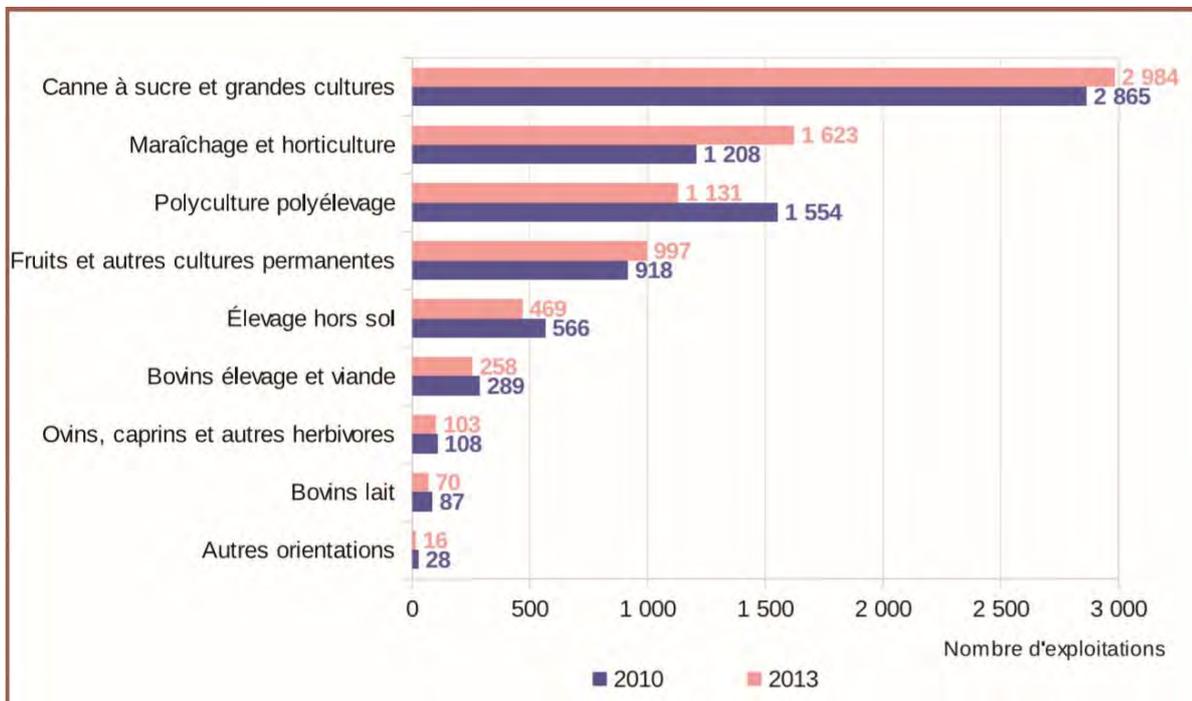


Figure 13 : Nombre d'exploitations agricoles en fonction de leur orientation technico-économique des exploitations réunionnaises (sources : Agreste La Réunion – mémento)

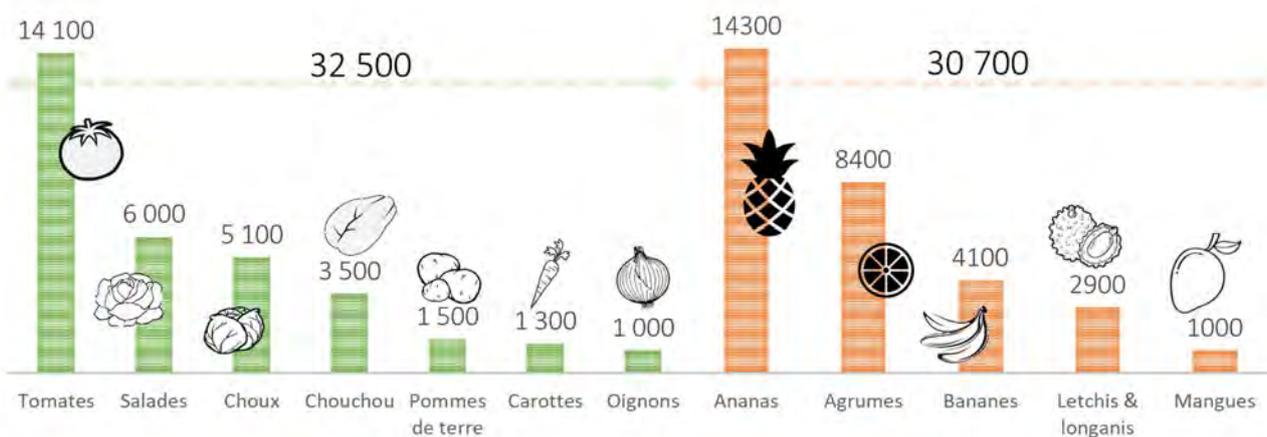


Figure 14 : Estimations de la production de fruits et légumes en 2018 en tonnes (Sources : Douanes –SICIA)

Les enjeux pour chacune des filières végétales sont résumées ci-dessous :

Productions	Enjeux des filières
CANNE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien des surfaces en canne [Point de vue : Tereos] ▪ Diversification des débouchés [Tereos]
FRUITS & LEGUMES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre à la demande du marché local : quantité, diversité et qualité [DAAF] ▪ Gagner des parts de marché sur l'importation au moins pour les produits dits "prioritaires" : oignon, ail, carotte et pomme de terre [DAAF] ▪ Augmentation de l'exportation des ananas, de letchi et des mangues [DAAF] ▪ Développement des pratiques agro-écologiques [DAAF]
VANILLE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Officialiser sa renommée sur le marché mondial contre les vanilles d'importation [16] ▪ Augmenter le niveau de production ▪ Diversifier les créneaux de commercialisation : produits élaborés et transformés, et export sur des niches haute qualité [16] ▪ Mise en place de nouvelles surfaces de culture (ombrière, sous-bois, et plein champs, et accompagnement des producteurs) [DAAF] ▪ Faire face à un manque de matière première : Produire des boutures de manière organisée avec des variétés adaptées [DAAF] ▪ Se démarquer de vanille malgache et comorienne (notamment par la labellisation IGP de sa production, développer la certification bio) [DAAF]
PAPAM	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien et entretien des plantations existantes afin de conserver un devenir à la filière des plantes à parfum. [DAAF] ▪ Favoriser l'émergence de produits transformés sur le territoire, le plus souvent innovants et à haute valeur ajoutée à partir de procédés d'éco-extraction. [DAAF] ▪ Sécuriser l'utilisation des plantes médicinales par les inscriptions à la pharmacopée et inciter une valorisation économique et durable de cette ressource (cosmétique, agro-alimentaire, bien-être). [DAAF] ▪ Étendre la gamme de production à de nouveaux produits comme les huiles essentielles de Cryptomeria ou de Combava (typicité olfactive pourrait être prisée par les parfumeurs) [16] ▪ Mettre en place nouvelles technologies d'extraction (CO2 super critique ou micro-onde (VMHD)) permettant de produire des extraits de baie rose, de curcuma, de gingembre, mangue ou autre [16] ▪ Extraits de baie rose constitue une cible majeure en raison de la forte demande [16]
VIGNE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation et sécurisation de la production [DAAF] ▪ Professionnalisation et accompagnement des producteurs [DAAF]
CAFE & CACAO	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production à haute valeur ajoutée qui contribue au rayonnement de La Réunion au niveau national et international [DAAF]

Les filières animales

Les deux organismes coopératifs ARIBEV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail, de la Viande et du lait) et ARIV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle de la Volaille et du lapin) rassemblent producteurs, provendiers, transformateurs, importateurs et distributeurs, collectivités et pouvoirs publics depuis 1975.

« Aujourd'hui, le marché est approvisionné à 100% en produits locaux pour les œufs et la viande fraîche de porc, la part des produits avicoles locaux atteint la moitié, et les productions bovines sont en augmentation. Tout ceci a été possible grâce à une volonté d'organisation professionnelle et interprofessionnelle très forte.

L'appui des importateurs qui ont accepté d'apporter une contribution financière à l'interprofession par le biais de prélèvement sur les importations a été significatif. Il en est de même de la grande distribution qui convient solidairement de mettre en avant les produits réunionnais. Enfin, les pouvoirs publics ont aussi joué un rôle majeur en mobilisant des moyens financiers puissants. Cette organisation est exemplaire dans l'outre-mer français.

Les filières d'élevage ont mis en place une organisation économique remarquable, qui unit producteurs, importateurs et distributeurs. C'est cette organisation qui est à l'origine de leur développement exceptionnel et des progrès qualitatifs extrêmement rapides. Elle a aussi permis, avec le soutien financier des pouvoirs publics, de construire les outils techniques modernes et performants de production, d'abattage, de transformation et de traitement des déchets de l'ensemble des filières.

Seules la production d'œufs et la production de viandes ovine et caprine ne sont pas intégrées aux deux interprofessions existantes (l'ARIBEV et l'ARIV). » (Source : DAAF)



L'alimentation des animaux est un point clé du développement des filières d'élevage. Aujourd'hui l'élevage réunionnais est fortement dépendant des importations d'aliment d'où le rôle déterminant pour toutes les filières animales de la coopérative agricole **Urcœpa**. Les élevages de volaille de chair et de porc représentent en termes de tonnage plus de la moitié des aliments vendus. Ces élevages sont amplement dépendants des importations. En troisième position, les élevages de ruminants représentent 16% des tonnes d'aliments produites par Urcœpa. Ces derniers alimentent également leurs animaux en fourrage produit à la Réunion ou via le pâturage.



De plus, œuvrant pour une plus grande autonomie alimentaire des élevages de ruminants, l'Association Réunionnaise de Pastoralisme mènent des travaux indispensables pour la durabilité et le développement de ces filières.



Conseil et expertise sur la conception et la gestion des systèmes fourragers, à la demande des filières :

- Diagnostic technico-économique des systèmes herbagers existants
- Proposition d'axes d'amélioration à travers toute une gamme d'outils (renouvellement du parcellaire, planning fourrager, planning de fertilisation, ...) ainsi qu'un suivi spécifique pour accompagner l'éleveur dans ses orientations (suivi de la production et de la qualité des fourrages, bilan annuel)

Service approvisionnement en semences fourragères : Magasin de semences fourragères d'origine tropicale

- la plupart de ces semences sont importées d'Australie
- importe également, à la demande, des semences fourragères pour le compte d'arboriculteurs (couverture herbacée sous vergers), de paysagistes, ou de particuliers

Source : <http://arp.re/>

Productions	Enjeux des filières
ENJEUX GLOBAUX DES FILIERES D'ELEVAGE	<p>Problématique du foncier :</p> <p>→ Manque de surfaces fourragères et de surfaces d'épandage</p> <p>→ Faible possibilité pour la production d'aliment pour la diminution des consommations intermédiaires</p>
PORC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mécanismes de régulation du marché habituels (retrait et transformation) par la mise en place d'un second marché à base de viandes congelées à bas prix pour répondre à la demande des GMS « discount » et concurrencer ainsi directement les importations. [DAAF] ▪ Politique de qualité et de segmentation du marché vers la restauration collective et le développement de produits de plus en plus élaborés. [DAAF]
BOVIN VIANDE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Afin de limiter l'importation de reproducteurs, la filière veut mettre en place un schéma génétique départemental, et s'est lancée dans un ambitieux programme de production de reproducteurs de qualité à partir d'une ferme coopérative (300 bovins). [DAAF] ▪ Nouvelles ressources fourragères. [DAAF] ▪ Amélioration de la productivité. [DAAF]
BOVIN LAIT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Limitée par le manque de foncier : ne favorise pas le développement des structures en place et l'installation de nouveaux producteurs ▪ Crise de croissance et de confiance ▪ Modèle d'exploitations intensives beaucoup plus fragiles sur le plan économique et sanitaire et qui commencent à poser des problèmes d'environnement (ICPE, plan d'épandage...) ▪ Coûts d'investissements élevés → charges de structure importantes ▪ Importations d'animaux de renouvellement → développement de maladies infectieuses
VOLAILLE CHAIR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adaptation au marché par une segmentation appropriée (fortement conseillée par les pouvoirs publics et par l'interprofession)
OVIN & CAPRIN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombreuses difficultés techniques et commerciales

L'agroalimentaire

L'industrie agroalimentaire se place au premier rang des activités industrielles de l'île. Cette filière génère 38% du chiffre d'affaires du secteur et est à l'origine de 32% des emplois.

	Sucre	Fruits et légumes	Produits laitiers	Viandes	Travail du grain et l'alim. animale	Boissons et alcools	Boulangerie, pâtisserie et pâtes	Autres
Nombre d'entreprises	4	39	37	50	13	24	23	115
Nombre d'emplois	400	220	640 (3 ^{ème})	840 (1 ^{er})	270	670 (2 ^{ème})	340	440
Chiffre d'affaires HT	240 M€ (1 ^{er})	27 M€	137 M€	180 M€ (2 ^{ème})	128 M€	176 M€ (3 ^{ème})	51 M€	83 M€
Valeur ajoutée	35 M€ (3 ^{ème})	7.5 M€	31 M€	36 M€ (2 ^{ème})	19 M€	61 M€ (1 ^{er})	19 M€	20 M€
Taux de marge*	38 %	18 %	36 %	31 %	25 %	49 %	54 % (soit le plus élevé)	37 %
Marge nette **	7 %	2 %	6 %	4 %	2 %	11 %	18 %	5 %
CA réalisé à l'export		1,6 M€	0,7 M€	0,7 M€	8,3 M€	12 M€		
Investissements moyens 2009-2010			18 % du total des IAA	35 % du total des IAA				

* Taux de marge : mesure la part de la valeur ajoutée conservée par l'entreprise

** Marge nette : résultat de l'exercice/CA

Source : DAAF

Premières analyses

1) Principales caractéristiques

Le Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (PRAAD) mis en place en 2014, à l'initiative de nombreux acteurs du secteur agricole, affiche comme principal objectif « **le développement durable, organisé et maîtrisé de la production agricole, dans une dynamique de coopération régionale (dans l'océan Indien) pour un rayonnement de l'île de La Réunion** ». [19] Il met en avant le capital innovant et dynamique de ce secteur économique clé.

Aujourd'hui, le principal frein au développement de ce secteur est la **pression démographique et donc foncière** que connaît l'île. C'est véritablement tout le secteur agricole qui est menacé par l'étalement urbain : *en 20 ans, la perte de SAU enregistrée est de 15% (7.400 ha)*. [14]

Le marché du foncier agricole s'est fortement contracté au cours des dernières années, et en particulier depuis 2005. Selon la Safer, le marché qui représentait plus de 2000ha par an en 2005 est aujourd'hui inférieur à 1000ha par an. Les transactions sont plus rares, et portent sur des superficies plus faibles. Conséquence logique, les prix ont flambé, pour atteindre une hausse de plus de 50% entre 2000 et 2014 pour les terres à canne qui sont passées en moyenne de 7000 à 10900euros/ha et une hausse encore plus marquée pour les terres dédiées à l'élevage qui sont passées de moins de 3000euros à plus de 7000euros/ha. Les valeurs indicatives du barème sont des moyennes de prix de vente constatés lors des transactions; elles n'indiquent pas une valeur d'expertise, mais une valeur statistique indicative, et doivent donc être ajustées au contexte de chaque terrain. On constate qu'à La Réunion les valeurs vénales sont nettement supérieures à la valeur moyenne constatée en métropole, qui est de 5910euros/ha en 2014 pour les terres et prés libres d'occupation. [2]

En effet, l'île fait face à une évolution urbaine peu maîtrisée et la perte de foncier agricole qui en découle conduit à une diminution progressive de la sole en canne. Si la production de canne continue à diminuer, il y aura un impact direct sur la rentabilité des usines de transformation de la canne. Dans le pire des cas, cela pourrait conduire à l'effondrement de la filière canne-sucre à La Réunion.

« La Réunion a la chance de disposer d'un outil réglementaire contraignant, le SAR (schéma d'aménagement régional), une spécificité des DOM, le SAR, disposition opposable (qui équivaut à une directive territoriale d'aménagement). Le premier SAR avait déjà fixé un objectif maximum de conversion de terres agricoles à ne pas dépasser mais il n'a pas été respecté. Il prévoyait la transformation de 2.000 ha de terres agricoles en urbanisation, la réalité s'est élevée à 5.000 ha de perte. » [14]

2) Enjeux de développement

Les enjeux de développement agricole à la Réunion sont nombreux. Ils sont de trois ordres.

- **La protection des terres agricoles.** Il est essentiel que les outils existants de maîtrise de l'étalement urbain soient appliqués et qu'éventuellement de nouvelles réglementations soient instaurées afin d'éviter l'accaparement et l'enfrichement de terres agricoles. En effet, la mise en culture des surfaces utiles et l'installation de nouvelles exploitations grâce à un foncier accessible est cruciale dans la transition agricole réunionnaise vers des systèmes diversifiés et agro-écologiques.
- **La diversification des activités agricoles.** Recouvrant plus de la moitié de la SAU du territoire, la canne à sucre qui ne participe pas à la sécurité alimentaire de l'île se doit d'assurer d'autres fonctions. Celle-ci est pourvoyeuse d'emplois et façonne les paysages de la Réunion ; cependant elle est produite à un prix loin de pouvoir faire concurrence aux productions brésiliennes ou à bien d'autres pays producteurs de canne où la main d'œuvre, entre autre, est moins coûteuse. L'avenir de la filière sucre est donc incertain. Si l'Europe cesse de subventionner la production de canne à sucre à la Réunion, c'est la moitié des surfaces de l'île qui devront être reconverties.
- **Une gouvernance efficace** - De plus, dans un souci d'améliorer la gestion des ressources et d'aller vers une économie circulaire, l'agriculture réunionnaise fait face chaque jour à de nouveaux défis pour lesquels la synergie entre les acteurs du territoire sera impératif. Un volet **gouvernance** est donc également important.

Ces enjeux principaux sont à relier aux priorités et aux objectifs de la **PAC**, de son 1^{er} pilier, le **POSEI** et de son 2^{ème} pilier le Plan de développement rural (PDR); **au plan réunionnais de développement durable de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PRAAD)** conduit par la DAAF (2014-2020) qui identifient 5 objectifs stratégiques et 17 objectifs/actions opérationnels (Annexe V) et à **AGRIPéi 2030**, exercice conduit par le Conseil départemental, dans un format de consultation plus élargi que le PRAAD, qui conduit à une proposition de « 39 actions pour un modèle agricole réunionnais responsable » (Annexe IV).

Bien que conduits séparément, des similitudes ressortent (tableau ci-dessous).

Programme POSEI 2018 [16]	Programme de développement rural (2014-2020) [3]	Le Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire - PRAAD (2014-2020) [19]	AGRIPéi 2030 [24]
	 UNION EUROPÉENNE Politique Agricole Commune (PAC)	DAAF, Chambre d'Agriculture, FRCA (Coopératives Agricoles), Syndicat du Sucre, AROP FL, ARIFEL, ARIBEV/ARIV, AGILE	 avec la participation de près de 70 acteurs réunionnais
« OBJECTIFS OPERATIONNELS »	« PRIORITES »	« OBJECTIFS STRATEGIQUES DU TERRITOIRE »	« AXES DU PLAN D'ACTION »

1) Relancer la production de carottes et d'oignons, de pommes de terre et d'agrumes	1) Favoriser le transfert de connaissances et l' innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales	1) Réaffirmer le modèle agricole réunionnais	1) Le foncier et l'aménagement du territoire
2) Favoriser la commercialisation des productions sur l'Union Européenne continentale (melon ananas, litchis...)	2) Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité des tous les types d'agricultures dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts	2) Produire plus et mieux	2) Le développement de la polyculture et du polyélevage
3) Développer l'organisation des producteurs	3) Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture	3) Développer notre capacité innovation et recherche	3) L' emploi et les systèmes d'exploitation
4) Venir en appui à la collecte et aux livraisons.	4) Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie	4) Développer l' agroécologie	4) La transition agro-écologique
	5) Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie 6) Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique	5) Pratiquer une gestion parcimonieuse du foncier	5) L'information du consommateur

Par ailleurs, des initiatives citoyennes émergent également avec comme volonté de favoriser un système alimentaire plus écologique, rémunérateur et moins dépendant des importations. Le pacte pour la transition, porté

par le Collectif pour une Transition Citoyenne se compose de 32 mesures qui ont été co-rédigées avec un comité d'experts.

Depuis, « *atteindre l'autonomie alimentaire à l'horizon 2030, avec un modèle agricole répondant aux attentes des citoyens et des consommateurs, en faisant évoluer les produits en qualité et en créant plus de valeur ajoutée. Les enjeux en terme d'emploi, ainsi que la résilience de ces modèles agricoles ultramarins et le respect de l'environnement et des normes sanitaires, doivent être pris en considération.* » est un cap fixé par le Président de la république française.

Un comité de transformation des filières, mis en place par la DAAF a été mis en place depuis janvier 2020, pour ce faire, demandant à chaque filière de faire des propositions pour les années à venir.

En parallèle, un travail d'analyse critique commandé par l'AFD au Cirad (*Marzin et al., 2021*) débouche sur un certain nombre de recommandations et l'identification de leviers sur lesquels agir afin d'accompagner la transition des modèles agricoles vers de nouveaux modèles agricoles dans les départements français d'outre-mer.

Ainsi les objectifs à atteindre sur lesquels l'observatoire pourraient être utile et être mobilisé, peuvent se résumer à :

1. Gagner en autonomie alimentaire ;
2. Accompagner la transition écologique et énergétique des exploitations agricoles réunionnaises;
3. Etre pourvoyeurs d'emplois ;
4. Faire évoluer les aides publiques et les leviers qu'elles représentent.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] DAAF, "Guide des bonnes pratiques agricoles à la Réunion," 2010.
- [2] DAAF, "La protection du foncier agricole à La Réunion," *Agreste La Réunion*, vol. n°98, 2015.
- [3] Union Européenne, "Programme de développement rural," 2014.
- [4] H. Saint Macary, J. M. Medoc, and P. Chabaliér, "Systèmes de culture de la Réunion - Typologie, spatialisation et éléments pour un référentiel," pp. 1–13, 2003.
- [5] J. Andoche, L. Hoarau, and J. Rebeyrotte, "La Réunion," *Hommes Migr.*, 2009.
- [6] L. MAILLARD, *Notes sur l'île de la Réunion (Bourbon)*. 1862.
- [7] "Les paysages et l'agriculture de la Réunion." .
- [8] F. SANDRON, "Dynamique de la population réunionnaise (1663-2030)," no. 1955, pp. 27–41, 2003.
- [9] J.-P. SUEUR, C. COINTAT, and F. DESPLAN, "Session extraordinaire de 2011-2012 du sénat - Rapport d'information," 2012.
- [10] H. Isnard, "La Réunion : aspects de la colonisation et du peuplement," *Cah. d'outre-mer*, vol. 3, no. 10, pp. 101–122, 1950, doi: 10.3406/caoum.1950.1674.
- [11] H. Paillat-Jarousseau, "L'agriculture familiale sur l'île de La Réunion. Le rôle des dynamiques sociales dans la réforme foncière," *Rev. Tiers Monde*, vol. 4, no. 4, p. 81, 2014, doi: 10.3917/rtm.220.0083.
- [12] F. Galan, "Etude du système agraire de la commune de Saint-Benoit, dans l'Est de l'île de la Réunion," 1995.
- [13] SAFER, "Présentation historique." <https://www.safer-reunion.fr/presentation/historique.html>.
- [14] CGAAER and G. Benoit, "La France et ses campagnes 2025-2050. Regards croisés filières et territoires," 2013.
- [15] Instituts d'outre-mer (IEDOM), "La Réunion," 2018.
- [16] Union Européenne, "POSEI France : Programme portant sur les mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions Ultrapériphériques," 2018.
- [17] Comité Régional pour l'Innovation, "Stratégie Régionale d'Innovation pour La Réunion Synthèse des stratégies Préambule," 2010.
- [18] P. Bonnal, M. Piraux, J. Fusillier, and D. Guilluy, "Approche de la multifonctionnalité de l'agriculture à la Réunion," 2003.
- [19] DAAF, "Le Plan Réunionnais de Développement Durable de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire PRAAD," 2014.
- [20] Robin JOUAN, "Diagnostic agraire du Centre-Est Réunion Île : Quelle place pour l'agroforesterie en bordure du cœur du Parc National de la Réunion ?," 2017.
- [21] T. Vincent, "Analyse - Diagnostic de l'agriculture sur la commune de Saint-Pierre (île de la Réunion)," 2003.
- [22] V. Pinson, "Analyse - Diagnostic des systèmes agraires des communes de Saint-Leu et Trois Bassins," 2008.
- [23] C. Martignac, "Maintien d'une filière dominante ou projet de territoire: le cas du sucre à la Réunion.," 2006. [Online]. Available: http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/36/91/54/PDF/THESE_MARTIGNAC_REUNION.pdf.
- [24] Département de la Réunion, "AGRIPéi 2030"

Annexes

Annexe I : Typologies issues des diagnostics agraires réalisés entre 1996 et 2017

1995 – Saint-Benoît

Types	I : Les minifundia manuels	II : Les exploitations paysannes motomécanisées	III : Les exploitations patronales autonomes	IV : Les exploitations capitalistes très équipées
Matériel détenu	Une large houe (« gratte ») pour le sarclage, une plus étroite pour la trouaison, un sabre à canne et éventuellement un pulvérisateur à dos.	Tracteur de puissance < 80 CV, remorque, pulvérisateur porté à lance (600l), et éventuellement un sillonneur	Tracteur d'au moins 75CV, chargeur frontal, remorque, pulvérisateurs centrifuges et à lance, outils de travail du sol (charrue, chisel, cover-crop...)	Tracteurs, chargeur automoteur ou à tourelle, remorques, outils de travail du sol (charrue & chisel & cover-crop...) éventuellement coupeuses de canne
Surface cultivée	< 5 ha	Entre 5 et 11 ha, la majorité entre 7 et 9 ha	Entre 12 et 25 ha, constitué de 2 ou 3 blocs dont une partie au moins est mécanisable	Entre 35 et plus de 100 ha
Main d'œuvre	Familiale, éventuellement entraide avec d'autres planteurs	Familiale, plus main d'œuvre informelle pour la coupe	Quelques salariés permanents, plus coupeurs saisonniers	Un chef d'exploitation (ou contremaître) employé à plein temps, et plusieurs ouvriers permanents et temporaires
Mode de faire valoir		Direct, très souvent depuis la réforme foncière	Direct	Direct, héritage familial : anciens « établissements »
Combinaison productive	Monoculture de CàS en plein champ, avec tonnage tjrs < 400 t, quelques pieds de banane en bord de parcelles, un « jardin créole » et un élevage de basse-cour	Variable, mais tjrs avec une production cannière de plus de 300 t (canne en monoculture ou en culture pivot)	CàS sur environ 60 % de la SAU (soit une production de plus de 500 t), verger de letchi sur 15 % de la SAU et culture d'agrumes, de bananes ou d'ananas sur les 25% de la surface restante.	Variable : d'une monoculture de canne à une culture pivot avec diversification importante en productions végétales. La production de canne excède les mille tonnes
Remarques	Aucune formation agricole	Foncier généralement constitué d'un seul bloc « un lot SAFER »	Forte politique d'expansion des terres cultivées (achat de lots SAFER)	

2017 – Sainte-Rose

Types	Les systèmes de production en monoculture de canne à sucre				Les systèmes de production fruitiers et arboricoles		Les systèmes de production agroforestiers avec revenus complémentaires (RC) de St Rose		Le système bovin lait de la Plaine des Palmistes		Le syst. de production de porcs naisseur-engraisseur		Les systèmes goyavier de la Plaine des Palmistes	
	cannier patronal > à 1000 Tc en coupe mécanique	Cannier patronal > à 800Tc en coupe manuelle	Cannier entre 350 et 850 Tc	Cannier inférieur à 350 Tc	Cannier familial diversifié (inférieur à 800 Tc)	patronal/export	familial	vanille sous-bois avec RC	jardin agroforestier avec RC	bovin lait pas ou peu pâturant	Porc hors sol	goyavier fruit avec revenus complémentaires	goyavier fruit diversifié	
Surface cultivée	10 à 25 ha	8 à 20 ha	4 à 10 ha	1,5 à 4 ha	4 à 10 ha	15 à 25 ha	5 à 10 ha	0,8 à 1,8 ha	0,5 à 4 ha	15 à 25 ha 30 à 40 vaches laitières	1 à 2 ha	0,5 à 1,5 ha	1,5 à 6 ha	
Main d'œuvre	1 à 3 actifs dont 1 à 2 familiaux	3 à 6 actifs dont 2 familiaux	2 actifs familiaux – entraide pour la coupe	1 actif familial	1 à 2 actifs familiaux – entraide pour la coupe	3 à 6 actifs dont 2 familiaux	1,5 à 2 actifs familiaux	1 à 1,5 actifs familiaux	1 à 1,5 actifs familiaux	1 actif familial 0,5 à 1 actif salarié	1 à 1,5 actifs familiaux	2 actifs familiaux		
Combinaison productive	1000 t de càs Service agricole	750 à 1800 t càs	350 à 800 t càs	150 à 350 t de càs	350 à 900 t de càs et/ou ananas et/ou letchi et/ou banane	450 à 1200 t de càs 20 à 40 t litchi export 45 à 65 t ananas export Banane local Palmiste rouge ou peijbaye local	Litchi local Palmiste rouge local Banane local fleurs	Vanille verte 75 à 160 kg à 22,5€/kg	Vente : Vanille verte - Palmiste Autoconso : Letchi, bananes, agrumes, divers	4800l /vache/an Veau de 7 jours	20 à 22 porc charcutier/t ruie/an	4 à 12 t de goyavier fruit 100 pots de produits transformés	8 t goyavier (coop.) 16 t goyavier self cueillette Volaille fermière	
RAB/actifs fam.	24 000 à 31 500 €	15 500 à 30 900 €	8200 à 20800 €	8350 à 19 800 €	13500 à 35200 €	36 000 à 60 000 €	15 500 à 24 000 €	2050 à 3200 €	1250 à 5700 €	15 000 à 23 000 €	16000 à 32000 €	5300 à 9800 €	10 000 à 16 000 €	

1996 – Hauts de l'Ouest

Types	I : Canne et/ou géranium en monoculture	II : Diversification partielle			III : Exploitations consacrant l'ensemble de leurs surfaces à des productions de diversification conduites de façon intensive ou associant conduites intensive et extensive			IV : Exploitations consacrant l'ensemble de leurs surf. à des productions de diversification conduites de façon extensive		V : Exp. Avec pluriactivité touristique
Combinaison productive	Géranium ou canne et géranium	Canne ou géranium	Géranium et diversification = projet d'installation	Canne ou géranium = caractérisation ancestrale de l'expl.	Canne = sécurité bancaire	Variété des productions	Variété des productions	Variété des productions	Spécialisation partielle des productions	Exploitation agricole associée à une activité touristique
Mode de faire valoir			Propriétaire	Propriétaire ou/et fermier	Propriétaire ou/et fermier	Sans titre	Propriétaire < 45 ans	Propriétaire ou fermier > 45 ans	Propriétaire ou fermier	Propriétaire
Surface cultivée	1 à 3 ha	> 3 ha	Maraichage : < 0,5 ha	Maraichage : moyenne 0,5 ha	Maraichage : moyenne 1,5 ha	5 ha	< 2 ha	> 5 ha	> 5 ha	> 10 ha
Main d'œuvre	Familiale : 0,72 UTH/ha	Familiale : 0,5 UTH/ha	Familiale en fonction des dispo	Familiale : 0,4 UTH/ha	Salariale ou groupée (pour la canne) : 0,5 UTH/ha	Familiale plus ou moins solitaire	Familiale en fonction des disponibilités	Familiale : 1,3 UTH/ha	Familiale : 1,3 UTH/ha	Familiale et salarié
Mécanisation / Autre	Empreintes du colontage Revenu agricole #Revenu principal Production de diversification intercalaire		Méca. rare et « contractuelle » de la diversification	Méca. « contractuelle » de la diversification	Apparition d'une petite mécanisation privée pour la diversification	Sans mécanisation	Méca. « contractuelle »	Mécanisation « contractuelle »	Petite mécanisation en propriété	Mécanisation des act agricoles
Débouché			Marchés forains à fréquence non définie	Bazardiers, marchés de gros, particuliers	Bazardiers, marchés forains	Autoconso dominante, particuliers	Variable suivant les opportunités	Marchés forains	Marchés forains et contractualisation	Débouché agricole assuré
Remarques	Rdts faibles	Rdts faibles ou moyens	Fumier potentiel	Sans fumier sur l'expl.	Activité d'élevage	Sans titre	Instable	Stable non spécialisé	Stable partiellement spécialisé	

2008 - Saint-Leu et Trois Bassins

Types	Les systèmes des zones de savanes			Les systèmes canniers			Les systèmes de la route Hubert Delisle			Les systèmes d'élevage des Hauts				
	L'élevage bovin (SP1)	L'élevage caprin (SP2)	Monoculture de canne à sucre (SP3a)	Monoculture de canne à sucre, et « Rond de Cour » (RdC) (SP3b)	Canne à sucre + maraîchage (SP4)	Monoculture de canne à sucre (SP5)	Canne à sucre + maraîchage (SP6)	Géranium et « Rond de cour » (SP7a)	Géranium et Vaches Allaitantes (SP7b)	Spécialisation en production végétale à forte valeur ajoutée (SP8)	Systèmes combinant élevage hors sol et vaches allaitantes (SP9)	L'élevage laitier (SP10)	L'élevage allaitant à l'herbe... (SP11a)	... en cours d'intensification fourragère (SP11b)
Surface cultivée			3 à 6 ha	5 à 8 ha	5 à 8 ha canne + 0,5 à 1ha maraîchage	12 à 20 ha,	12-15 ha + 1 à 2ha maraîchage	1 à 2 ha de géranium	0,5 à 1ha géranium + 10 à 15ha prairies	0,05 à 5ha		20 à 50 ha de SAU	40 à 110 ha de SAU	
matériau			pluviale, non équipée	pluviale, non équipée	pluviale, non équipée	en cours d'irrigation, équipée	en cours d'irrigation, équipée,	Alambic sous abri	Alambic sous abri, réservoir d'eau	Camionnette, pulvérisateur	tracteur, une tonne à lisier, des silos et en moyenne 2 réservoirs d'eau	Pot trayeurs/lactoduc ou chaîne à décrochage manuel	Tracteur, Réservoirs d'eau	Tracteur (90 ou 100chvx), Réservoirs d'eau, Faucheuse-Faneuse, Ensileuse, Presse Balles Rondes, Epandeur
Main d'œuvre	Un actif familial (AF)	Un actif familial	Un actif familial. Pratique de l'entraide	1 AF Pratique de l'entraide. MO familiale pour le « Rond de cour ».	1 AF Pratique de l'entraide. MO temporaire pour la coupe.	1 AF Recours à la MO extérieure temporaire pdt la campagne	1 AF Recours à la MO extérieure temporaire pdt les pointes de travail.	1 AF	1 AF	1 ou 2 AF	2 AF. Emploi de MO extérieure pour les plus gros producteurs (2 ateliers hors-sol, vaches allaitantes)	1 AF	1 AF	1 AF
Combinaison productive	10 femelles, 1 taureau RdC	10 femelles	Monoculture cas et vente de la force de W hors coupe	Canne à sucre Maraîchage plein champ irrigué	Monoculture de canne à sucre	Canne à sucre Maraîchage	huile essentielle → la CAHEB	brouillards → SICA-REVIA, l'huile essentielle → CAHEB.	Artichaut Maraîchage	brouillards sont vendus à la SICA-REVIA	30 à 40 vaches laitières	55 VL		
RAN / actif familial	1760 à 16600 €	1990 à 19070 €	5890€<RAN /AF<11175€	11800€<RAN /AF<15974€	11800€<RAN /AF<52000€	23037€<RAN /AF<76286€	26000€<RAN /AF<119000€	11325€<RAN /AF<18050€	11280€<RAN /AF<18000€	11200€<RAN /AF<80000€	66000€<RAN /AF<68000€	11038€<RAN /AF<29680€	11000€<RAN /AF<75500€	

2003 – Saint-Pierre

Groupe	1	2	3	4a	4b	5	6
Nom	Petits producteurs	Canniers conservateurs	Canniers en extension	Diversification secondaire	Diversification	Systèmes spécialisés	Grands propriétaires
Productions	Canne Elevage caprin extensif	Canne (intercalaire)	Canne	Canne Maraîchage Elevage	Canne Maraîchage Elevage Agritourisme	Maraîchage Elevage hors-sol Agritourisme	Canne + diversification
SAU	0,4 à 4 ha	4 à 6,5 ha	> 7 ha	5 à 7 ha	3,5 à 15 ha	Variable	> 100 ha
% SAU canne	0-100 %	90-100 %	90-100 %	65-95 %	45-95 %	0 %	> 85 %
Moyenne d'âge	> 45 ans	Variable	35 ans	37 ans	33 ans	45 ans	Variable
Mode de Faire-Valoir	C ou F ou FVD	C ou FVD ou F	FVD + F	FVD ou F	FVD ou F	FVD	FVD
Main d'œuvre	Exclusivement Familiale	Parfois salariés temporaires pour la coupe	Salariés temporaires pour la coupe	Parfois salariés temporaires pour la coupe	Salariés temporaires pour la coupe Parfois salariés permanents	Salariés permanents	Salariés permanents et temporaires
Sources de revenu extérieure rencontrées	Prestations sociales Pluriactivité	Prestations de service	Prestations de service Location de maisons	Prestations de service	Prestations de service Location de maisons	Travail du conjoint	Investissements Dans d'autres secteurs
Niveau d'endettement	Faible (pas accès au crédit)	Variable	Moyen	Moyen	Moyen	Important	Important

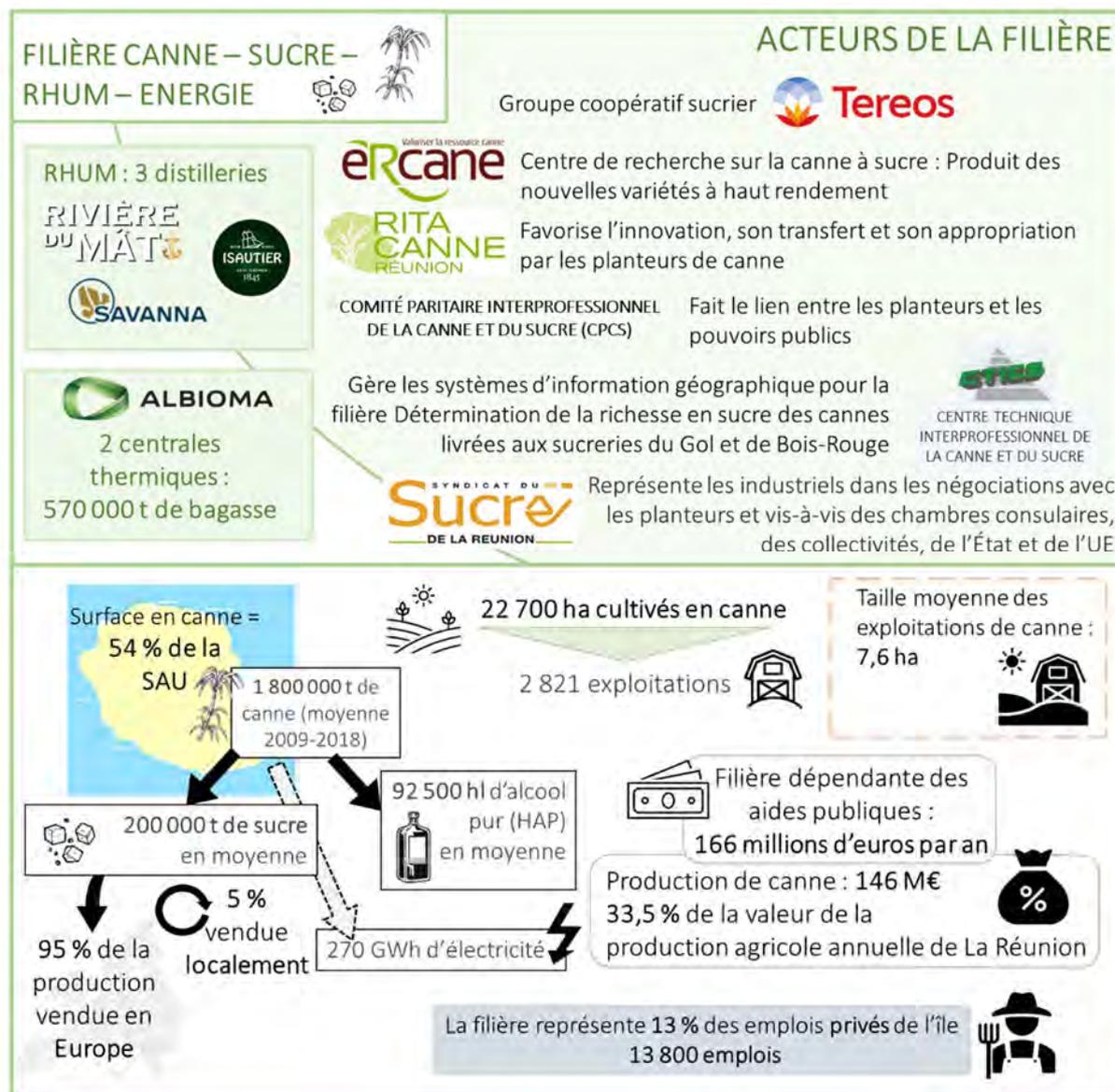
2006 – Saint-Joseph

SYSTÈMES DE PRODUCTION

Types	Systèmes à base de canne à sucre						Système d'élevage uniquement		Système de pluriactivité
	SP1	SP2	SP3	SP4	SP5	SP6	SP7	SP8	SP9
	Monoculture de canne, grandes surfaces	Canne sur petites surfaces	Pivot canne diversification en arbo fruitière	Canne et maraichage	Canne et élevage hors sol traditionnel	Canne et élevage porcin intensif	Élevage laitier des hauts	Élevage naisseurs allaitants des hauts	« micro-exploitations »
Surface cultivée	Dans les bas : 6 à 8 ha Dans les hauts : 9 à 12 ha	5 à 7 ha	6 à 8 ha canne 1 à 1,5 ha fruitiers	5 à 7 ha	5 à 7 ha (+ 1 ha fourrage si bovins)	6 à 9 ha de canne	4 à 5 ha surf fourragère	5 à 6 ha surf fourragère	1 à 2 ha
Main d'œuvre	1 actif familial (+ personnel saisonnier)	1 actif familial	2 actifs familiaux à tps plein (salarial pic de travail)	2 actifs familiaux Pas de MO extérieur car faible SAU/actif	2 actifs familiaux	2 actifs familiaux	1 actif familial à tps plein	1 actif familial à tps plein	
Mode de faire valoir	FV direct	Lots SAFER	Canne en propriété et arbo en fermage	FV direct			FV direct		Entre 0,5 et 1 ha en FV direct et entre 0,5 et 1 ha en fermage ou colona
Combinaison productive			Agrumes (Nord Ouest de la zone), Litchi (S-O), Banane (zone cannière)	0,25 à 0,75 ha maraichage plein champ (rotation haricot sec/tomate ou oignon)	Porcs charcutiers (10 à 20 reproductrices) ou taurillons (20 têtes)	20 à 40 mères truies	15 à 20 vaches laitières	20aine de vaches allaitantes	Productions vég. et anim. variés à petite échelle : ex Curcuma plaine des grègues, culture légumière, arbo fruit, petit élevage de cabris...
Remarques	Monoculture de vétiver jusque dans les années 70	Intensification culture de canne pour rester en monoculture	SAU/actif trop faible pour vivre de la canne	+ Travail des actifs à l'extérieur entre juillet et décembre → génère 20% du revenu global/actif	+ prestations tracteur	Recours à la MO salarié systématique pendant la campagne	Anciens planteurs de géranium	Anciens planteurs de géranium	agriculture dite « sociale » → Cumule minima sociaux (RSA), revenu d'activités agricoles et extra agricoles

Annexe II : Les différentes filières agricoles à La Réunion – chiffres clés

Sources données : DAAF La Réunion (SISE - Service de l'information statistique et économique) - 2019.



FILIÈRE FRUITS & LÉGUMES

ACTEURS DE LA FILIÈRE

Filière « indépendante »

3 225 producteurs
77 625 t
4 972 ha

80 % de la production totale de l'île

Filière « organisée »
474 adhérents / 19 000 t / 897 ha

ARIFEL

AROP FL

Vivea
NOIRE COOPÉRATIVE

Association des Producteurs Réunionnais des Fruits et Légumes Destinés à la Transformation

20 % de la production totale de l'île

Se réunir pour mieux produire
SCA Terre Réunion

Association des Vergers de l'Ouest

ANAFRUIT

SCA Ananas Réunion

SICATR
LES ACTEURS DE LA TERRE RÉUNIONNAISE

SCA Fruits Réunion

SCA des Vergers de la Réunion

Surface en F & L =
12 % de la SAU

4850 ha cultivés
2 912 ha (fruits) / 2 957 ha (légumes)

Nombre d'exploitations :
2 150 produisent des fruits et
2 700 des légumes

Taille moyenne des exploitations :

1,4 ha
1,1 ha

FRUITS
43 059 t

LEGUMES
53 566 t

GMS
45 %

Marchés forains
34 %

Magasins spécialisés
18 %

Couvre 75 % des besoins en légumes frais et 65 % en fruits frais

149 ha
118 ha
AB
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Aides publiques :

16,6 millions d'euros par an
Production F & L : 132 M€
32 % de la valeur de la production agricole annuelle de La Réunion

La filière représente
3000 emplois

FILIÈRE VANILLE

ACTEURS DE LA FILIÈRE

Royal Bourbon
TRAFFIC CRÉOLE

Entreprise privée

Transformation de la vanille

UR 2 - Union Réunionnaise de Coopératives Agricoles pour la transformation et la commercialisation de produits agricoles

- Préparation et commercialisation de vanille
- Développement d'un site agro-touristique



La Vanilleraie
Sainte-Suzanne - Ile de La Réunion

Entreprise privée

Transforme la vanille de 40 producteurs

Pro Vanille
Coopérative des Producteurs de Vanille de La Réunion

Coopérative des producteurs

Centaine producteurs dans l'Est, de Sainte-Suzanne à Saint-Joseph

- Encadrement technique
- Animation et le développement de la filière
- Achète, collecte, transforme et commercialise la production de ses producteurs adhérents.
- 90% de la production s'effectuent en culture extensive, c'est-à-dire en sous-bois.
- 120 producteurs

Surface en vanille =
0,6 % de la SAU

187 ha cultivés

Nombre d'exploitations :
109

Taille moyenne des exploitations :
1,7 ha

Vanille verte : 20 tonnes

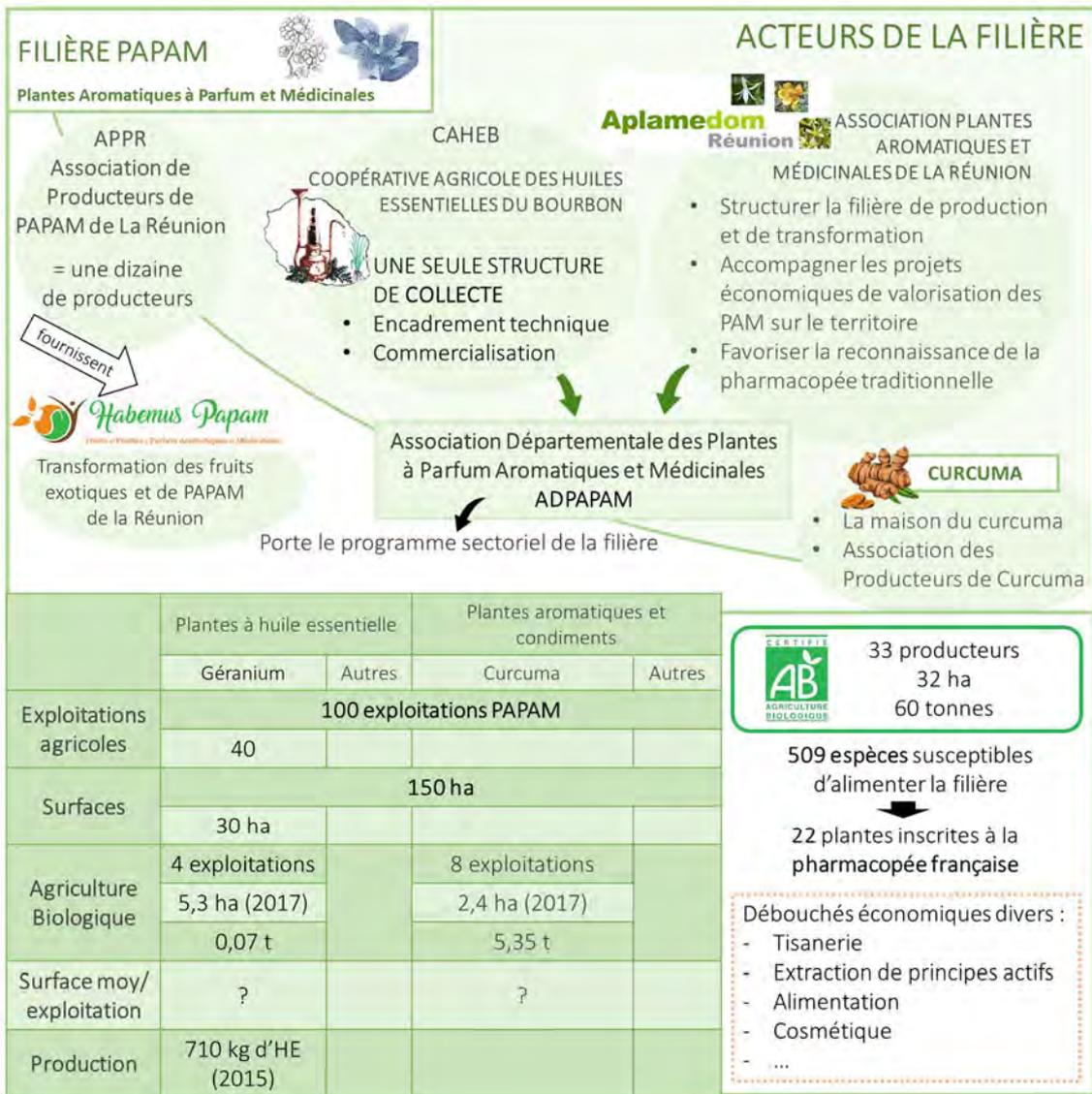
Vanille noire : 4 tonnes

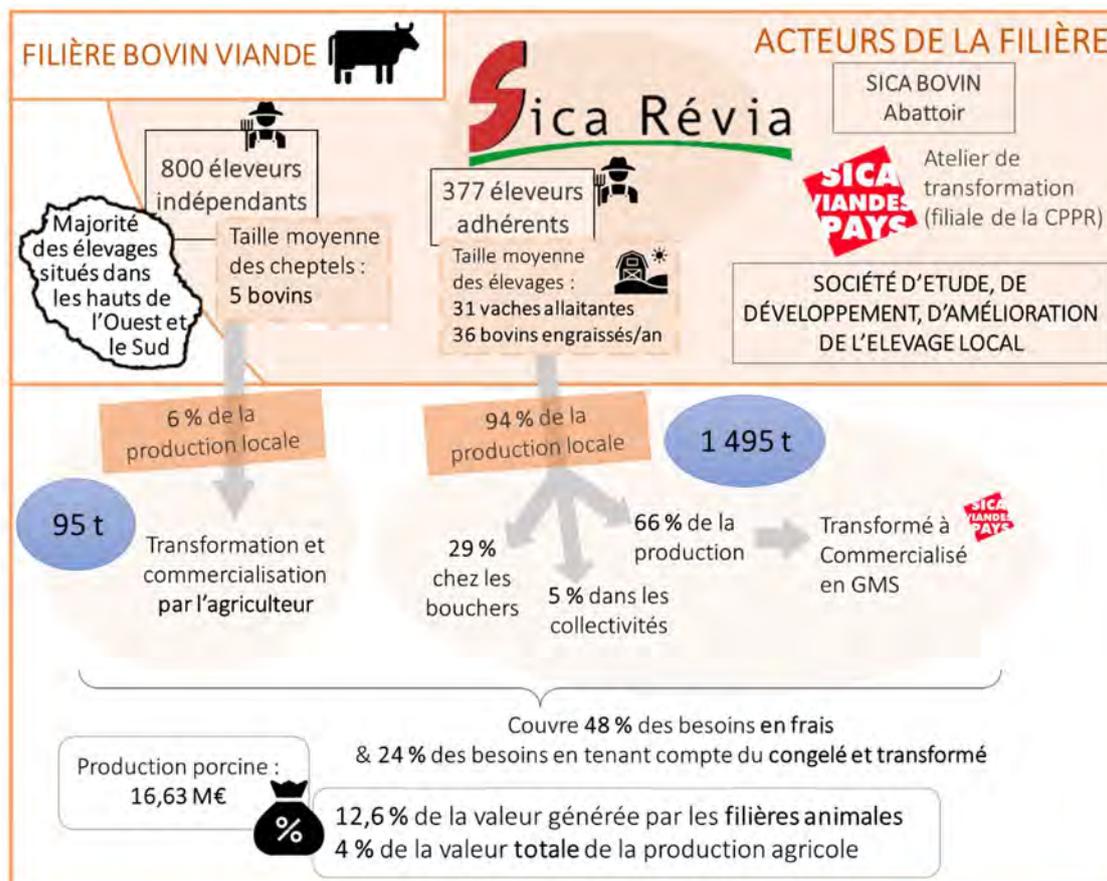
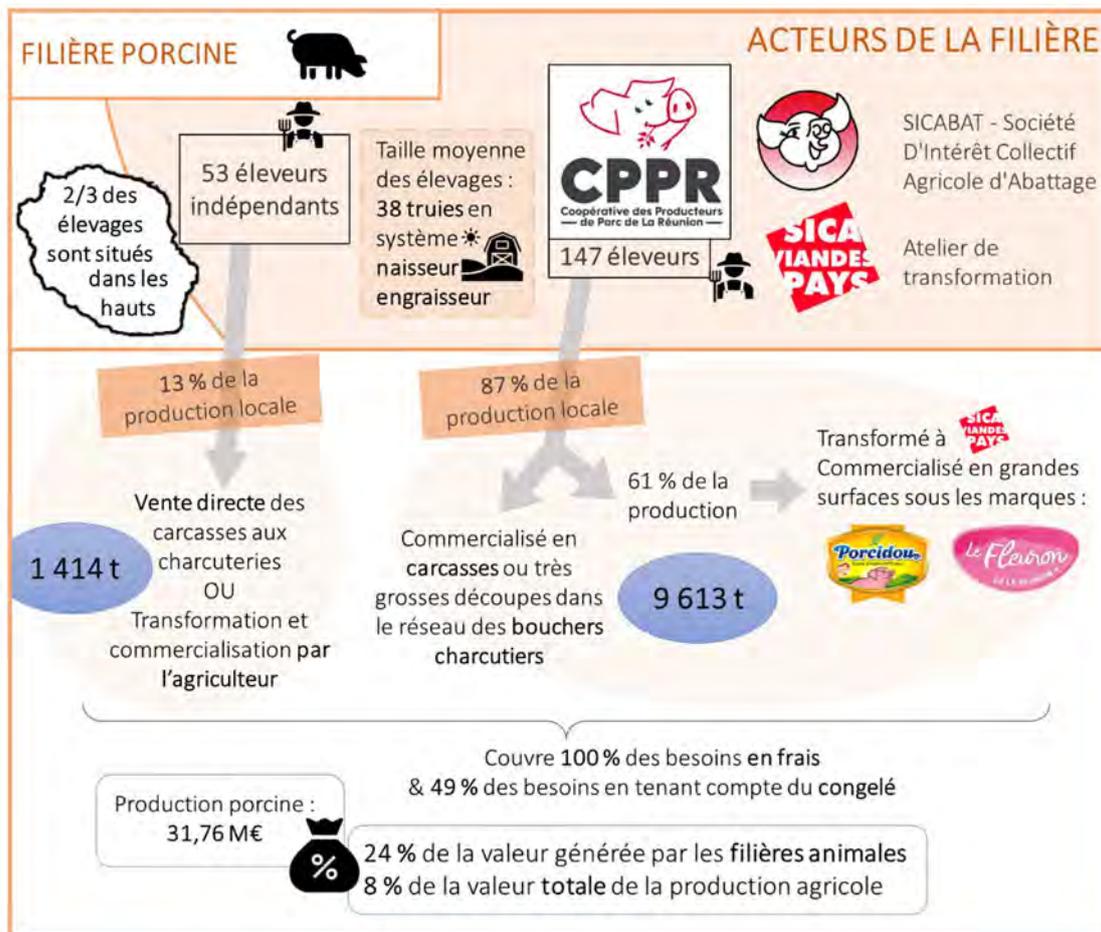
Couvre à peine 1/3 de la demande locale estimée à 12 t de vanille noire

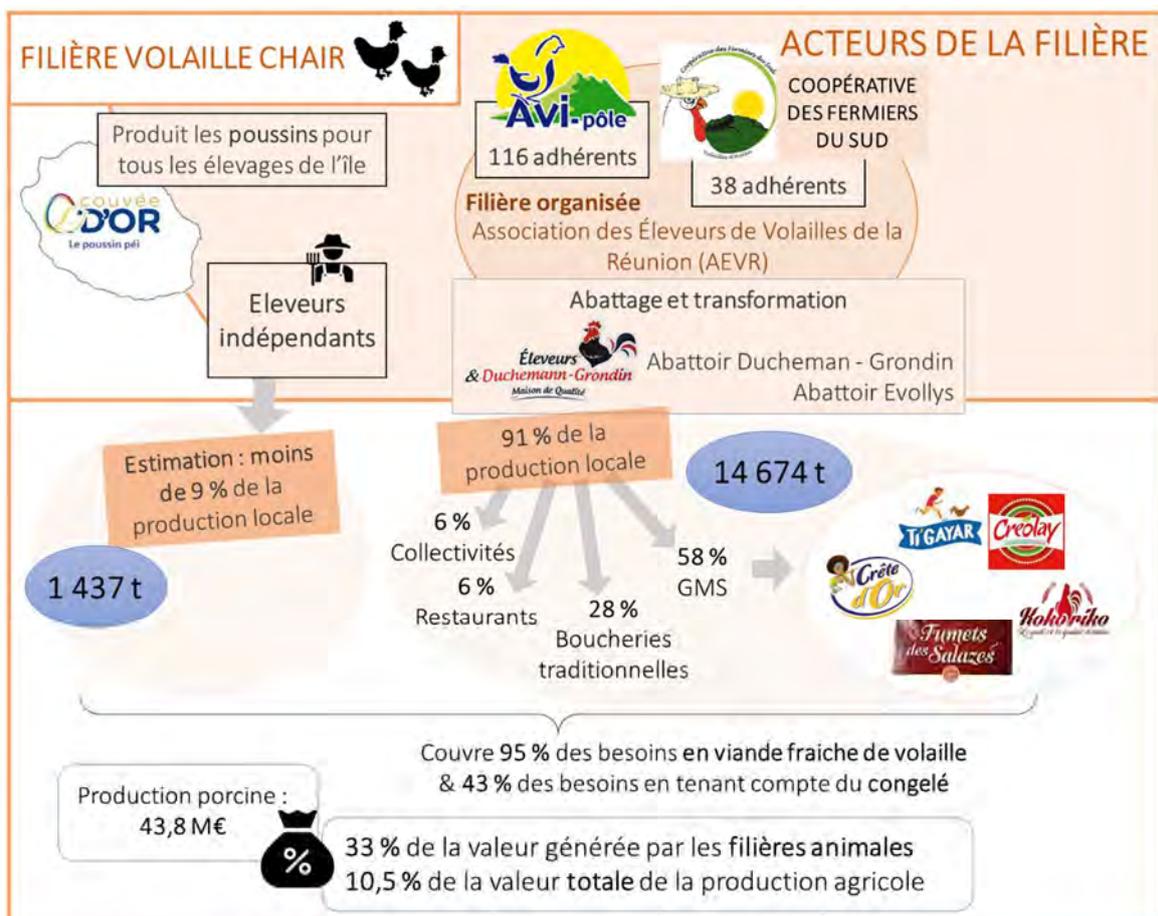
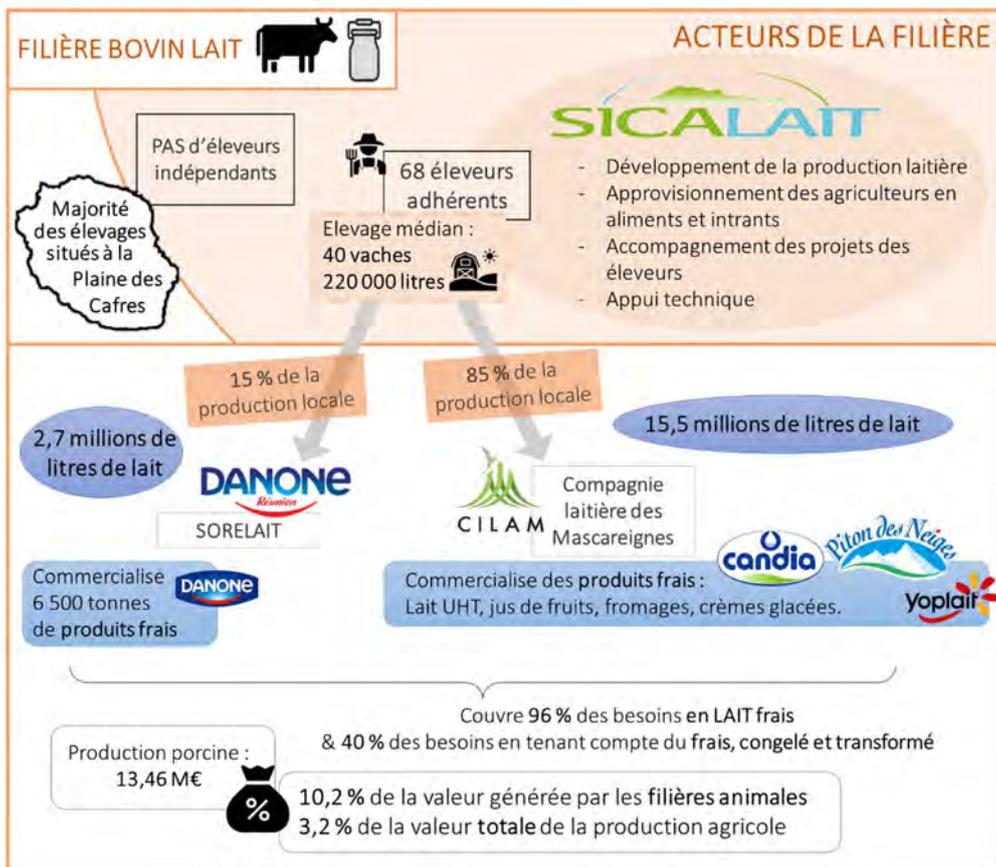
23 producteurs
78 ha
6 tonnes de vanille verte
AB
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

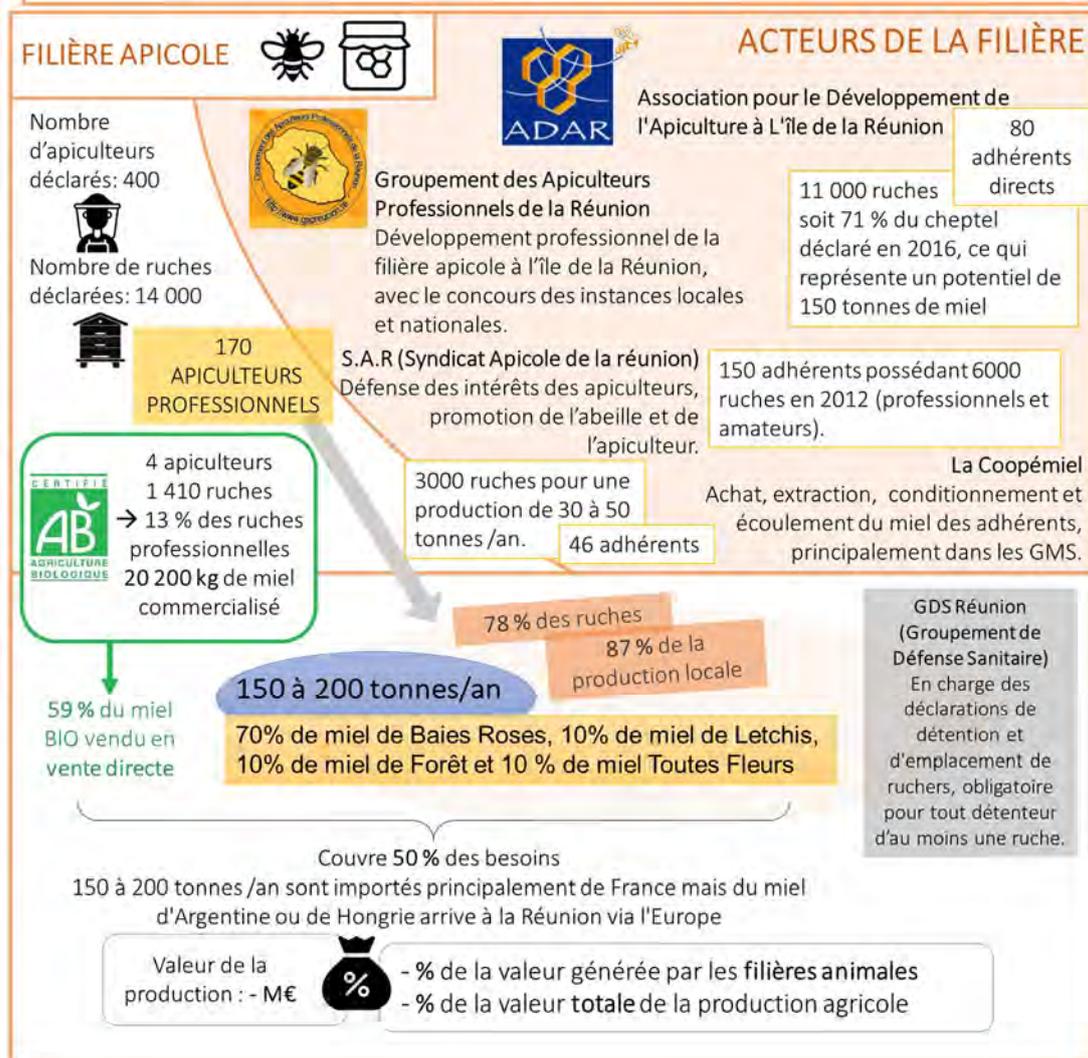
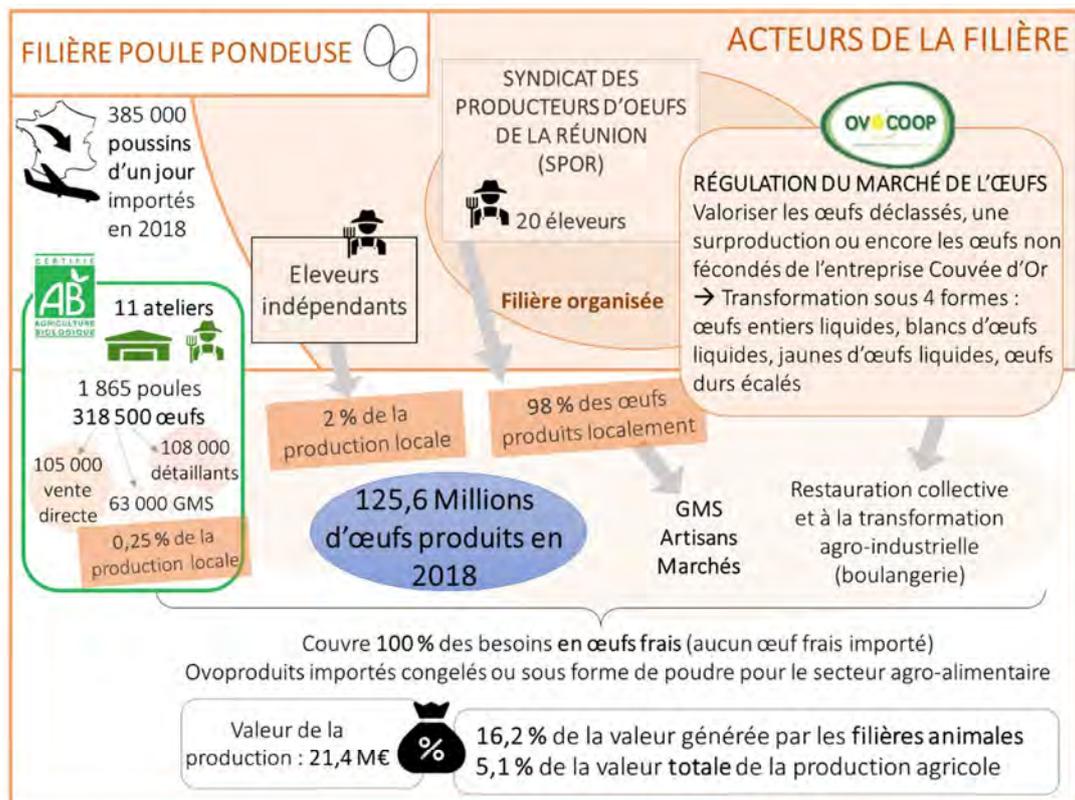
Aides publiques :
120 000 euros en 2010

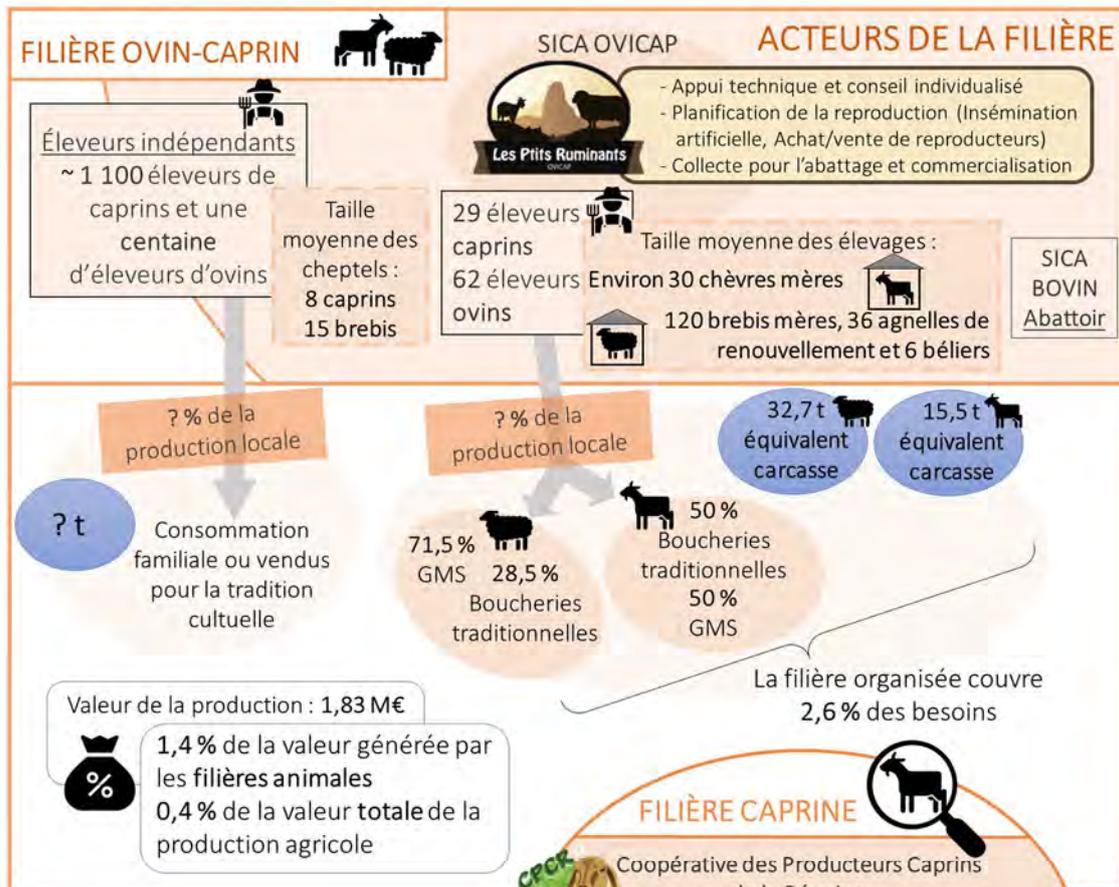
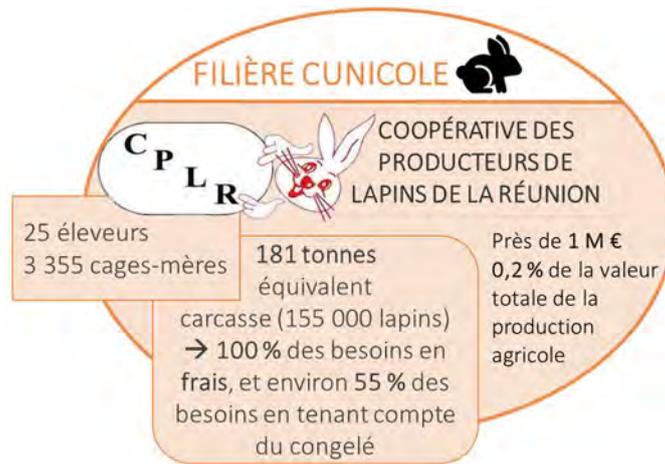
En 2010, sur les 109 exploitations recensées, seuls 47 % des chefs d'exploitations consacraient un temps complet à l'activité agricole











FILIÈRE AQUACOLE



4 fermes en activité principale
5 fermes en diversification
3 fermes de spiruline
20 emplois

Tilapia : 50 tonnes / an
Truite arc-en-ciel : 30 t / an
Spiruline : 4 tonnes / an
(en poids vif)

Écoulement : 100 % sur le marché local

<https://www.production-locale.re/produits-aquaculture/>

PÊCHE ET AQUACULTURE

128 membres en amont du secteur
108 navires professionnels adhérents



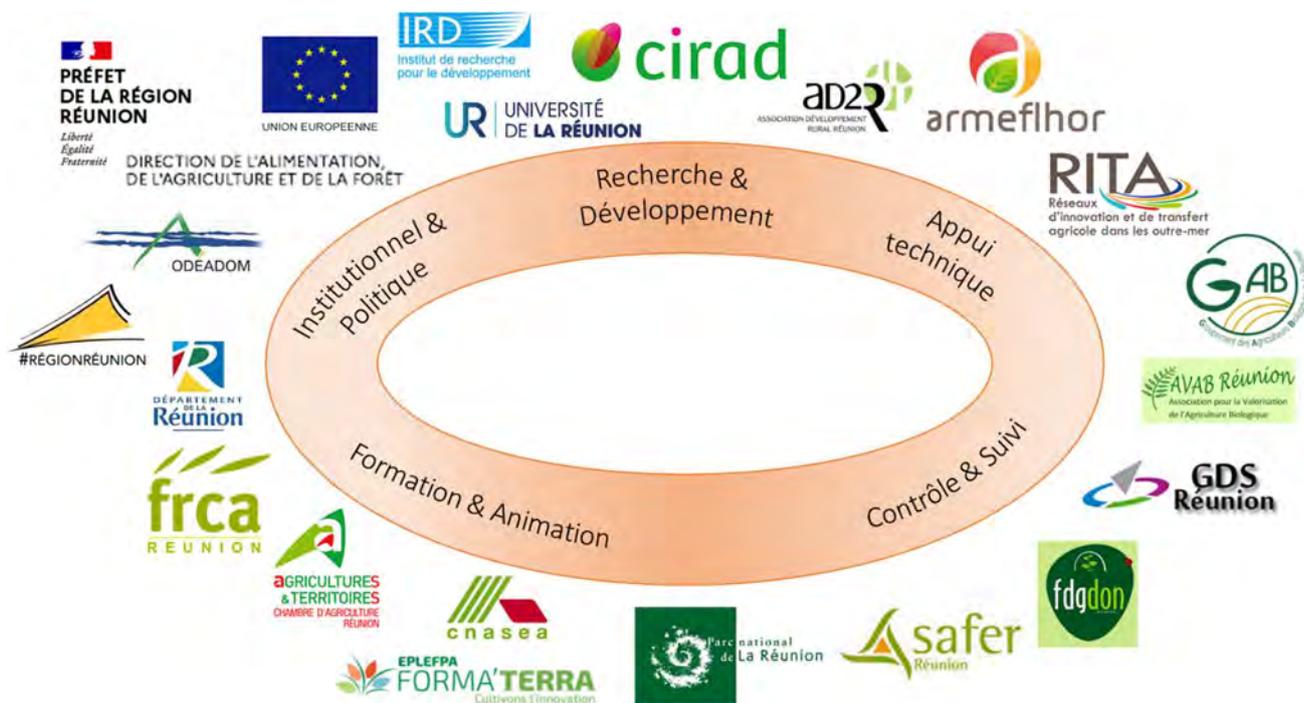
→ 90% de la pêche fraîche débarquée à La Réunion
→ Répond à 75% des besoins en poissons frais du marché local

OPPORTUNITÉ DE LA FILIÈRE



La Truite arc-en-ciel d'Hell-Bourg dispose depuis 2019 de la mention d'origine Produits Pays Réunion. Une démarche analogue est en cours pour l'espèce Tilapia.

Annexe III : Un écosystème d'acteurs riche



DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



- Appliquer une politique alimentaire dynamique et rigoureuse
- Favoriser le développement de la production locale
- Contribuer à une agriculture durable et protéger son foncier
- Développer le savoir faire des réunionnais

OFFICE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER



- Chargé de l'accompagnement du monde agricole d'outre-mer dans son développement durable
- Organisme payeur reconnu pour les dépenses de l'Union européenne

CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION



- Développement économique et innovation
- Affaires européennes et gestion des fonds européens
- Environnement (développement durable cohérent pour l'ensemble des collectivités, qualité de l'air, protection de la biodiversité, énergies)
- Dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle : la construction, entretien et fonctionnement des établissements d'enseignement agricole
- Coopération régionale



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA RÉUNION



ENCOURAGER LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION LOCALES ET DÉGAGER DE NOUVELLES SURFACES CULTIVABLES POUR LES JEUNES AGRICULTEURS

- Soutenir les exploitations impactées par la crise sanitaire et renforcer la sécurité alimentaire du territoire (Plan de relance économique et sociale : dispositifs en faveur des agriculteurs – 2020)
- Accompagner à l'aménagement et au développement cohérent et harmonieux des Hauts : un enjeu économique et stratégique majeur
- Autre exemple de projets départementaux : Plan global de maîtrise sanitaire en filière bovine, volet Leucose – 2020, Soutien à la certification Agriculture Biologique

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA RÉUNION



- Elaboration d'un Plan Régional de Développement Agricole
- Animation et le développement des territoires ruraux
- Participation à l'élaboration et définition du projet agricole élaboré par le représentant de l'Etat
- Participation en application du code de l'urbanisme à la rédaction des SCOT, schémas de secteur et des Plans Locaux d'Urbanisme
- Emission d'avis après consultation par les collectivités, dans son champ de compétence, lors de l'élaboration des projets de développement économique

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES À LA RÉUNION



- Défendre les intérêts de l'agriculture réunionnaise
- À l'origine de la création de l'appellation « Produits Pays Réunion »
- Promouvoir la consommation locale tout en responsabilisant le consommateur



CENTRE DE COOPÉRATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT



- Produire des résultats scientifiques d'excellence
- Répondre aux besoins du développement rural de l'océan Indien
- Recherche en partenariat avec les acteurs locaux
- Mener une politique de coopération régionale active dans la région

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉUNION



Établissement public français de recherche, expertise, formation et partage des savoirs au bénéfice des territoires et pays autour de 4 grands enjeux :

- Préserver la biodiversité et gérer durablement les ressources
- Limiter les effets du changement climatique et anticiper les aléas du climat
- Améliorer la santé des populations
- Comprendre l'évolution des sociétés.

ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT RURAL RÉUNION



Contribuer au développement global (économique, social, environnemental et culturel) des territoires de La Réunion par la promotion des habitants comme acteurs de leur propre développement et de celui de la société.

ASSOCIATION RÉUNIONNAISE POUR LA MODERNISATION DE L'ECONOMIE FRUITIÈRE, LÉGUMIÈRE ET HORTICOLE



- Produire des résultats scientifiques d'excellence
- Etudier les problèmes techniques, économiques et humains liés au développement et au progrès des filières fruitières, maraîchères et horticoles à La Réunion ;
- Elaborer et mettre en œuvre les expérimentations nécessaires aux professionnels ;
- Suivre le bon déroulement des programmes d'expérimentation ;
- Coordonner l'activité des organismes partenaires intervenant dans le cadre des programmes d'expérimentation et proposer toutes mesures utiles à cet effet ;
- Transférer et diffuser les résultats et solutions obtenus ;
- Dispenser des formations professionnelles aux agriculteurs, aux salariés et aux techniciens agricoles ;
- Apporter une expertise sur les productions fruitières, légumières et horticoles à La Réunion, et plus largement dans le cadre de coopérations ou de partenariats ;
- Développer les coopérations régionales, interdoms, nationales et internationales.

RÉSEAU D'INNOVATION ET DE TRANSFERT AGRICOLE DANS LES OUTRE-MER

- Accompagner le développement local des productions de diversification animale et végétale
- Rassemble l'ensemble des acteurs du dispositif Recherche-Formation-Développement
- Co-construire et réaliser des actions de R&D, d'expérimentation, de démonstration et de transfert en réponse aux besoins exprimés localement par les professionnels de l'agriculture.



GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES DE LA RÉUNION



- Développer et structurer la filière au niveau local
- Apporter un appui technique
- Communiquer et sensibiliser

GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DU BÉTAIL DE LA RÉUNION

Améliorer l'état sanitaire et la productivité de tous les élevages d'animaux de rente en proposant :

- la gestion des dossiers de prophylaxie,
- la mise œuvre de la charte de bonnes pratiques d'élevage CBPE,
- des services de dératisation et de désinsectisation,
- le parage, l'écornage des ruminant, le transport des animaux
- L'encadrement technique des éleveurs des formations
- L'équarissage. Le Service Public d'Equarissage (SPE) a été confié au GDS par l'Etat en 2000.



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA RÉUNION



- Mise en œuvre de luttes collectives
- Surveillance du territoire et remontée des problématiques
- Sessions de formation
- Assemblées générales
- Conseils d'administration

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL DE LA RÉUNION



Contribuer à un aménagement durable de l'espace rural

- A travers un observatoire du marché foncier rural et des études foncières ;
- Par l'achat et la gestion de biens agricoles, forestiers et ruraux ;
- En attribuant les biens acquis à des candidats, publics ou privés, dont les projets s'inscrivent dans les politiques publiques, de l'échelle européenne au niveau local, et pour réaliser des ouvrages d'intérêt général. Ces attributions sont réalisées en concertation avec les responsables agricoles et les élus locaux, sous le contrôle de l'Etat, et répondent aux objectifs des trois missions d'intérêt général.

PARC NATIONAL DE LA RÉUNION



- Mise en place d'une stratégie et d'actions permettant un développement durable des territoires ruraux de l'aire d'adhésion, en s'appuyant sur le tourisme, l'agriculture et en valorisant les aspects culturels des Hauts de la Réunion
- Développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel
- Participer à la mise en œuvre d'un développement équilibré du territoire
- Assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés
- Opérer leur surveillance
- Accueillir les publics et, plus largement à sensibiliser à l'environnement.

CENTRE NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



- Mise en œuvre d'actions dans le domaine de la formation professionnelle et de l'emploi

PÔLE DE FORMATION ET D'EXPÉRIMENTATION : LYCEE, le CFAA, le CFPPA et l'Exploitation agricole

- Assurer une formation générale, technologique et professionnelle
- Participer à l'animation du territoire
- Contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et adultes
- Contribuer aux activités de développement, d'expérimentations et de recherche appliquée via l'exploitation
- Participer à des actions de coopération internationale



ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE



- Formation professionnelle en Agriculture Biologique en partenariat avec le CFPPA de St Benoît
- Stage d'initiation en Agriculture Biologique 2 fois par an sur des sites divers
- Classe à Projet Action Culturelle pour les établissements scolaires ou partenariat avec les crèches bio-écologiques: informations et création d'un potager ou d'un jardin bio

Annexe IV : Objectifs stratégiques du territoire du PRAAD

Le PRAAD (2014-2020) a proposé, au-delà des objectifs stratégiques du territoire, des objectifs opérationnels pour les filières qui se composent des 17 propositions suivantes :

1. Renforcer le dispositif d'accompagnement technique et de **formation** des agriculteurs
2. Orienter la recherche-développement pour promouvoir une agriculture compétitive dans une dynamique **agro-écologique**
3. Consolider le transfert de savoir en faisant mieux correspondre attente des professionnels et offre des équipes de recherche dans une **approche inter-filière décloisonnée** et de mise en réseau
4. Préserver et valoriser les **espaces agricoles**
5. Sécuriser les productions par un meilleur accès à l'**eau** des exploitations
6. Optimiser les espaces agricoles en modernisant les surfaces et en améliorant l'**accès** aux exploitations et aux **infrastructures**
7. Poursuivre la **modernisation** des exploitations
8. **Augmenter et diversifier** les productions agricoles
9. Garantir le **renouvellement** des exploitations et rendre possible les **plans de relance** des filières végétales et animales
10. Augmenter la **valeur ajoutée** produite localement à travers la **transformation** des produits locaux et les démarches de **certification**
11. **Sécuriser** le potentiel de production agricole en cas de maladies animales et végétales, d'infestations parasitaires ou d'incidents environnementaux et climatiques
12. Introduire ou poursuivre le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la **protection** des ressources en **eau** et des **sols**
13. Encourager et renforcer les systèmes de culture et les pratiques agricoles favorables à la préservation de la **biodiversité** et des **paysages**
14. Maîtriser les dépenses en **énergie** et augmenter le recours aux énergies **renouvelables** dans les exploitations
15. Développer les productions animales et végétales en frais et transformées destinées à la **consommation locale et régionale**
16. Consolider et développer les productions agricoles destinées à l'**exportation**
17. Renforcer les **synergies** entre les filières agricoles [19]

Annexe V : Actions proposées par le programme Agripei 2030

Elaboré avec un panel d'acteurs davantage étendu, le projet AGRIPéi 2030 a réalisé les propositions d'actions suivantes découlant des 5 axes mentionnés précédemment. Celles-ci permettent d'approfondir les solutions qui s'offrent au territoire réunionnais afin de répondre aux nombreux enjeux évoqués.

Axe 1 - Le foncier et l'aménagement du territoire

- Mettre en place une cellule foncière forte : observatoire du foncier et des systèmes d'exploitation, moyens juridiques, instances de concertation adaptées
- Considérer la préservation de l'espace agricole comme fondement de l'aménagement du territoire
- Mettre en place des outils incitatifs et coercitifs efficaces permettant la préservation du foncier agricole
- Valoriser l'agriculture comme outil d'aménagement du territoire
- Préserver les différentes fonctions de l'agriculture dans l'aménagement du territoire
- Réaliser des échanges fonciers structurants
- Rénover/simplifier la procédure de terres incultes en l'associant à des outils incitatifs et coercitifs
- Mettre en œuvre un plan global de rénovation et création des chemins agricoles (privés et publics)
- Amplifier l'aménagement du foncier agricole (travaux d'amélioration foncière) par le biais de procédures simplifiées et optimisées

Axe 2 - Le développement de la polyculture et du polyélevage

- Soutenir et favoriser le développement des productions agricoles identitaires et/ ou fortement concurrencées par les importations
- Expérimenter et favoriser l'émergence de nouvelles filières et de nouveaux systèmes de production associés
- Mettre en place des signes de reconnaissance valorisant les produits pays,
- Établir un rapport gagnant-gagnant entre industriels et planteurs de canne
- Développer des unités de transformation et la logistique permettant de répondre à la demande locale
- Assurer une meilleure régularité de l'offre
- Augmenter l'approvisionnement des produits locaux dans la commande publique en général, et notamment la restauration collective
- Favoriser les démarches visant à rapprocher le producteur et le consommateur
- Mettre en place un plan export ambitieux
- Rénover et mettre en cohérence les outils financiers et de contrôle aux frontières

Axe 3 - L'emploi et les systèmes d'exploitation

- Mettre en place une politique de retraite et de pré-retraite agricole
- Simplifier les démarches destinées à la transmission et l'installation d'agriculteurs - garantir des exploitations économiquement viables
- Trouver une répartition plus favorable de la chaîne de valeur au profit de l'agriculteur
- Moderniser et mutualiser les moyens matériels nécessaires à l'exploitation
- Soutenir la création et l'animation de groupements d'employeurs
- Mettre en place des dispositifs incitatifs pour l'emploi saisonnier (maintien des droits au RSA ouverts...)
- Développer des actions de formation et de promotion des métiers agricoles et agro-alimentaires
- Favoriser la production d'énergies renouvelables et mener une expérimentation sur la « canne- énergie »
- Poursuivre le développement de l'agritourisme
- Valoriser les différents produits de la canne (fibre, etc.) et les complémentarités interfilières

Axe 4 - La transition agro-écologique

- Réduire l'utilisation des produits de santé végétale et animale/ phytopharmaceutiques et renforcer la maîtrise sanitaire des élevages

- Généraliser le principe d'économie circulaire aux déchets de l'agriculture (réduction, collecte, recyclage, valorisation) ou à l'alimentation animale (ex : fourrage)
- Mettre en œuvre un plan BIO ambitieux pour le territoire
- Adapter l'agriculture et ses outils de production aux effets du changement climatique
- Assurer une relance rapide des productions impactées en cas de catastrophe naturelle ou sanitaire
- Renforcer la vigilance épidémiologique de la zone Océan Indien
- Poursuivre le développement des grands périmètres irrigués et l'alimentation en eau collective des Hauts
- Poursuivre le développement et la réhabilitation des retenues collinaires
- Rationaliser la ressource en eau et mettre en place des outils d'amélioration de la qualité de l'eau

Axe 5 - L'information du consommateur

- Éduquer la population au « bien manger » dès le plus jeune âge notamment à travers la restauration collective et l'école
- Promouvoir régulièrement les produits pays
- Assurer la transparence de l'information sur la provenance et le mode de production des produits